



## TÍTULO

**EVALUATION DE L'EFFICACITE DE CONTROLE DES DOCUMENTS  
CITES ET DES SAISIES AU NIVEAU DES POSTES DE CONTROLE  
FORESTIER ET FAUNIQUE FRONTALIER DU CAMEROUN  
CAS DES AÉROPORTS INTERNATIONAUX ET DES PORTS  
MARITIMES.**

## AUTOR

**Emmanuel Vounserbo**

Tutor	<b>Esta edición electrónica ha sido realizada en 2023</b>
Instituciones	Dr. Dr Ir Danboya Emmanuel Universidad Internacional de Andalucía
Curso	<i>Máster CITES (2021-2022)</i>
©	Emmanuel Vounserbo
©	De esta edición: Universidad Internacional de Andalucía
Fecha documento	2023



**Atribución-NoComercial-SinDerivadas  
4.0 Internacional (CC BY-NC-ND 4.0)**

Para más información:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.es>  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.en>

**0Campus Antonio Machado, Baeza (Jaén), Espagne**

**MASTER CITES**



**MASTER THESIS**

**THEME :**

**EVALUATION DE L'EFFICACITE DE CONTROLE DES DOCUMENTS CITES  
ET DES SAISIES AU NIVEAU DES POSTES DE CONTROLE FORESTIER ET  
FAUNIQUE FRONTALIER DU CAMEROUN : Cas des aéroports internationaux  
et des ports maritimes.**

**Rédigé par : VOUNSERBO Emmanuel**

Msc; Ingénieur des Eaux et Forêts

**SUPERVISION :**

**Dr Ir DANBOYA Emmanuel**

Conservateur du Parc National de Waza

Enseignant Chercheur à l'Ecole de Faune de Garoua

*En vue de l'obtention du Diplôme de Master II sur la Gestion et la Conservation  
d'espèces faisant l'objet de commerce : Le cadre International*

**14<sup>e</sup> Edition (2022)**

**Baeza : Avril 2023**

## **DEDICACE**

A ma chère et tendre épouse **HIBE Clarisse** et à mes enfants **LABE VOUNSERBO Adriana Ravielle**, **BIANZOUMBE VOUNSERBO Jairus** et **PAHPIBE VOUNSERBO Ralph Marwan** qui a vu le jour pendant ce master. Puisse ce modeste travail vous rendre satisfaction et traduise le juste résultat des efforts et sacrifices consentis pendant cette période passée loin de vous.

## REMERCIEMENTS

Ce travail de fin d'études n'a pu être possible que par l'apport incommensurable de USFWS du Gouvernement américain que je tiens à remercier sincèrement pour le financement et l'achèvement de ma formation. Nos sincères remerciements et encouragements vont aussi à l'endroit de l'Université International d'Andalousie en Espagne pour la qualité des enseignements et le dévouement des enseignants. Nos remerciements à l'Ecole de Faune de Garoua qui nous a donné l'opportunité de suivre ce programme de master CITES. Nous voulons exprimer notre gratitude au Ministère des Forêts et de la Faune, Au Directeur Général des Douanes camerounaise et Au Délégué Général à la Sureté Nationale qui m'ont permis de collecter les données dans leur structure respective. Nous voulons également témoigner notre remerciement aux ONG de conservation (WWF, LAGA et TRAFFIC) pour les données qu'ils ont mis à notre disposition. A tous ceux qui ont permis et favorisé notre formation de Master II en Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la réalisation de ce mémoire de fin d'études, nous tenons à exprimer notre reconnaissance. Nous exprimons notre profonde gratitude en particulier :

- Au Pr **MARGARITA ÁFRICA Clemente Muñoz** Coordonnatrice du Master CITES de l'Université d'Andalousie pour son accueil et son hospitalité durant notre séjour à Baeza ;
- Au Dr. **MERCEDES NUÑEZ Román** pour son suivi, son dynamisme et ces conseils durant ce master ;
- A Monsieur **BABALE Michel** Directeur de l'Ecole de Faune de Garoua pour ces encouragement et l'opportunité qu'il nous as donnée pour suivre ce programme de master ;
- Au Dr **DANBOYA Emmanuel**, Conservateur du Parc National de Waza qui a bien voulu superviser ce travail malgré ces multiples occupations ;
- Au Dr **YULA KAPETANAKO**, Responsable du Programme International de Spécialiste pour la Lutte Contre le Trafic de la Faune Sauvage de USFWS pour son suivi très rapproché pendant ce projet depuis le début jusqu'à la fin, pour ces conseils et son sens d'hospitalité ;
- A Monsieur **ETHAN TAYLOR**, Chef d'équipe Afrique et d'Europe Assistant Technique du Programme International (ITAP) Département américain de

l'intérieur de USFWS pour son suivi, ces conseils et l'accompagnement pendant ce master ;

- A Monsieur **KOSSIVI Amegan**, Chef de projet, Département américain de l'intérieur Programme d'assistance technique internationale pour ces conseils et son suivi ;
- Au Dr Ir **Etotépé A. SOGBOHOSSOU**, Maitre de conférences pour le suivi et les corrections apporter à ce mémoire afin qu'il soit de bonne qualité ;
- A M. **SONE KOKE Christopher**, Chef de projet à TRAFFIC pour l'opportunité qu'il nous a donné pour suivre ce master, pour ces conseils et la documentation fourni ;
- A Monsieur **Francis TARLA NCHEMBI**, Pour tous ces encouragements, ces conseils et les critiques qu'il a apporté à cette entreprise.
- A toute ma famille qui a œuvré pour ma réussite scolaire par leur soutien moral et financier ;
- A tout le corps enseignant de l'Université d'Andalousie et particulièrement les enseignants du Programme Master CITES qui n'ont ménagé ni de leur temps, ni de leurs efforts pour nous permettre d'atteindre nos objectifs.
- A Messieurs **BABA SASA Emmanuel et BONNY BOB Michel** qui m'ont accompagné sur le terrain pour la collecte de mes données.
- A tous mes camarades du programmes Master 14<sup>e</sup> édition en particulier, MAHA NGALIE, NDIM Adeline, GASSON Constant, NTERE ETOUNDI Faustin JP. II et ATSOUMPARI Letycia Adeline, avec qui nous avons passé des bon et des mauvais moments durant ce master.

Je prie ainsi tous ceux qui ont contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de ce travail, de trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

## TABLE DES MATIERES

<b>DEDICACE .....</b>	<b>1</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>7</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>7</b>
<b>LISTE DES PHOTOS .....</b>	<b>8</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>9</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE.....</b>	<b>11</b>
1.1 Introduction.....	11
1.2 Problématique .....	12
1.3 Objectifs.....	14
1.3.1 Objectif général .....	14
1.3.2 Objectifs spécifiques .....	14
<b>CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE .....</b>	<b>16</b>
2.1 Définitions .....	16
a) Aire protégée.....	16
b) Trafic illégal.....	16
c) Criminalité faunique : .....	16
d) Contrôle forestier et faunique .....	17
e) Espèce : .....	17
f) Spécimens .....	17
2.2 Cadre législatif et réglementaire de la faune au niveau international et national .	17
2.3 Axes stratégiques du contrôle de la faune et de la flore au Cameroun .....	19
2.4 Contraintes à la conservation .....	19
2.5 Rôle de la CITES dans le commerce international .....	20
2.6. Défis dans la mise en application de la CITES par les pays de l'espace COMIFAC .....	20
2.7 Difficulté de contrôle au niveau des aéroport et Port : Cas de l'aéroport et le port maritime de Douala au Cameroun .....	21

2.8 Impact du trafic des espèces sauvages sur la biodiversité et les économies locales	
22	
2.9 Commerce international illégal : cas de l'ivoire .....	22
2.10 Importance de la lutte contre le trafic des espèces sauvages .....	22
<b>CHAPITRE 3 : MATERIELS ET METHODES.....</b>	<b>23</b>
3.1 Description de la zone d'étude.....	23
3.2 Description des aéroports internationaux du Cameroun .....	24
3.2.1 Aéroport international de Douala .....	24
3.2.2 Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen .....	24
3.2.3 Aéroport international de Garoua.....	24
3.3 Caractéristiques du milieu naturel du Cameroun .....	24
3.3 La diversité biologique du Cameroun.....	25
3.3.1 Reptiles terrestres .....	26
3.3.2 Mammifères terrestres.....	26
3.3.3 Avifaune .....	26
3.3.4 Poissons.....	27
3.3.5 Amphibiens .....	28
3.4 Méthodologie .....	28
3.4.1 Critères de sélection des sites.....	28
3.4.2 Matériel .....	28
3.4.3 Collecte des données .....	29
3.5 Analyse des données .....	31
3.6 Difficultés rencontrées .....	31
<b>CHAPITRE 4 : RESULTATS .....</b>	<b>32</b>
4.1. Etat des lieux des saisies des cinq dernières années au niveau des postes de contrôle aéroportuaire, fluviale et terrestre au Cameroun.....	32
4.1.1 Lieux de contrôle et saisie des espèces sauvages .....	32
4.1.2 Pays d'origine et de transit des espèces saisies .....	33
4.1.3 Types et quantité de spécimens saisis .....	35
4.1.4 Répartition des spécimens saisis en Annexe .....	36
4.1.5 Statistiques des saisies effectués sur le territoire Camerounais de 2018-2022 .....	37



4.1.6 Evolution des saisies des pangolins ( <i>Smutsia spp</i> ) et les éléphants ( <i>Loxodonta africana</i> ) au Cameroun.....	39
4.1.7 Niveau de satisfaction de l'organe de gestion CITES par rapport aux saisies effectuées par les agents.....	40
4.1.8 Perception de l'évolution du commerce international de la Faune sauvage au Cameroun .....	41
4. 2 Evaluation du niveau de connaissance des agents sur la CITES et l'identification des espèces CITES.....	42
4.2.1 Connaissance de la CITES .....	42
4.2.2 Connaissance des espèces règlementées par la CITES .....	43
4.2.2 Mode d'acquisition de connaissance sur la CITES par les agents .....	44
4.2.3 Connaissance des documents requis pour le commerce international des spécimens CITES .....	45
4.2.3 Formation des agents sur la CITES.....	46
4.2.6 Utilisation du guide d'identification CITES par les agents.....	47
4.3 Evaluation de la logistique disponible et l'efficacité du dispositif au niveau des postes de contrôle.....	48
4.3.1 Evaluation de la logistique disponible dans les postes de contrôle.....	48
4.3.2 Dispositifs de contrôle mis en place dans les différents postes de contrôle....	49
4.3.3 Suivi des procédures de contrôle.....	50
4.3.3 Collaboration entre les agents commis au contrôle.....	51
4.3.4 Logistiques nécessaires pour un bon contrôle des produits fauniques au niveau des postes de contrôle .....	52
4.3.5 Forces, Faiblesses, Opportunités et menaces du système de contrôle .....	53
<b>CHAPITRE 5 : DISCUSSION.....</b>	<b>56</b>
5.1 Discussion.....	56
5. 2 Proposition de quelques solutions pour l'amélioration de l'efficacité du système de contrôle.....	58
<b>CHAPITRE 6 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>59</b>
6.1 Conclusion .....	59
6.2 Recommandations.....	60
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>66</b>

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 3.1: Présentation de la Zone d'étude .....	23
Figure 4.2: Lieux des saisies des espèces CITES.....	32
Figure 4.3: Pourcentages des produits saisis en fonction de leur provenance.....	34
Figure 4.4 : Quantité en Kg des produits saisis dans les postes de contrôle (2018-2022). .....	35
Figure 4.5 : Quantité des produits saisis en pièces (2018-2022).....	36
Figure 4.6 : Proportion des espèces saisis en fonction des annexes.....	37
Figure 4.7 : Résultats des saisies faites par LAGA en appui au MINFOF.....	38
Figure 4.8 : Evolution des saisies des spécimens de pangolin et d'éléphant (source base de données WWF 2018-2022).....	39
Figure 4.9: Satisfaction de l'organe de gestion par rapport aux saisies effectuées par les agents.....	41
Figure 4.10: Evolution du commerce international de la faune au Cameroun.....	42
Figure 4.11 : Connaissance de la CITES par les agents de contrôle au niveau des aéroports et ports.....	43
Figure 4.12 : Connaissance des espèces réglementées par la CITES.....	44
Figure 4.13 : Mode d'acquisition de connaissance de la CITES.....	45
Figure 4.14: Avis des agents sur les documents consultés par les agents.....	46
Figure 15: Formation des agents.....	47
Figure 4.16: Dispositifs de contrôle utilisés par les agents.....	49
Figure 4.17: Efficacité du dispositif de contrôle.....	50
Figure 4.18 : Avis des agents sur le suivi des procédures de contrôle.....	51
Figure 4.19 : Niveau de collaboration entre les différents commis au contrôle.....	52

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 4.1: Pays d'origine et de transit des espèces saisis .....	33
Tableau 4.2 : Parties d'éléphants saisis les cinq dernières années .....	40
Tableau 4.3: Ressource humaine au niveau des structures enquêtées dans les postes de contrôle .....	48
Tableau 4.4 : Analyse SWOT du système de contrôle .....	53

## LISTE DES PHOTOS

Photo 3.1: Entretien avec le Chef de Brigade de contrôle Forestier et Faunique Du Nord Cameroun (Garoua) .....	30
Photo 3.2: Enquête auprès du Chef de poste forestier et de la police de l'aéroport international de Garoua .....	30

## ACRONYMES

<b>AP :</b>	Aire protégée
<b>CITES :</b>	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction
<b>EFG :</b>	Ecole de Faune de Garoua
<b>ENAM</b>	Ecole National d'Administration et de Magistrature
<b>FMO :</b>	Force de Maintien de l'Ordre
<b>ICCN :</b>	Institut Congolaise pour la Conservation de la Nature
<b>IFAW</b>	International Fund for Animal Welfare
<b>INTERPOL :</b>	The International Criminal Police Organization
<b>LAGA :</b>	The Last Great Ape organization
<b>MINFOF :</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUDC :</b>	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
<b>PAPECALF</b>	Plan d'Action sous Régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le Renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage
<b>TRAFFIC :</b>	Réseau de Surveillance du Commerce de la Faune et de la Flore sauvages
<b>UICN :</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNIA</b>	Université Internationale d'Andalousie
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>WWF :</b>	Fonds Mondial pour la Nature
<b>ZIC :</b>	Zone d'Intérêt Cynégétique

## RESUME

La présente étude s'est déroulée de novembre 2022 à Avril 2023. Les principaux objectifs étaient de faire l'état des lieux des saisies pendant les cinq (05) dernières années dans les postes de contrôle aéroportuaire, fluviale et terrestre au Cameroun ; d'évaluer le niveau de connaissance des agents commis au contrôle sur la CITES et l'identification des espèces CITES ; d'évaluer la logistique disponibles et l'efficacité du dispositif au niveau des postes de contrôle et de proposer des solutions efficaces. La méthodologie adoptée était basée sur les enquêtes et les entretiens auprès des agents commis au contrôle. Après analyse des données, il ressort que 32,56% de saisies ont été faites dans les aéroports, 13,96% de saisies aux frontières terrestres, 34,88% de saisies à l'intérieur du pays et seulement 4,65% de saisies ont été faites dans les ports maritimes. Les espèces les plus saisies sont le *Manis spp* (Pangolin) avec 2089 kg saisies, suivi de *Loxodonta africana* (Eléphants) avec 1641 kg saisies. Les spécimens saisis proviennent principalement du Cameroun, du Gabon, du Nigéria et de la RCA. Ces produit saisis avaient pour destination la Chine, le Cameroun, l'Ethiopie, la France, le Nigéria et la Suède. Concernant la connaissance de la CITES, hormis les Eaux et forêts qui ont une connaissance plus ou moins moyenne de la CITES les autres administrations tel que la police ont une connaissance limitée de la CITES. Malgré la forte volonté du Gouvernement camerounais à lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages, le contrôle au niveau national montre de réelles insuffisances. La logistique reste un grand défi pour la mise en œuvre de la CITES par les structures en charge de son application. La fouille manuelle reste le seul moyen pour les autres agents pour détecter les objets de contrebande. Pour garantir l'efficacité du contrôle des documents CITES et accroître les saisies au niveau des postes de contrôle, l'on devrait prendre en compte la formation des acteurs impliquées dans la mise en application de la CITES autant que leur recyclage à une meilleure utilisation de tous les textes en la matière et les dotés d'une logistique efficace et adaptée au contrôle des espèces de la faune sauvage.

**Mots clés :** *Aéroport, Afrique centrale, CITES, Collaboration, Contrôle, Frontières, Saisie, Ports.*

## ABSTRACT

This study was conducted from November 2022 to April 2023. The main objectives were to take stock of seizures during the last five (5) years at airports, sea ports and land checkpoints in Cameroon; to assess the level of knowledge of law enforcement officers on CITES and the identification of CITES species; to evaluate the available logistics and the effectiveness of the system at the checkpoints and to propose effective solutions. The methodology adopted was based on surveys with law enforcement officers and interviews. After data analysis, it was found that 32.56% of seizures were made at airports, 13.96% at land borders, 34.88% within the country and only 4.65% at seaports. The most seized species are *Manis spp* (Pangolin) with 2089 kg seized, followed by *Loxodonta africana* (Elephants) with 1641 kg seized. The seized specimens come principally from Cameroon, Gabon, Nigeria, and CAR. The destination of the seized products was China, Cameroon, Ethiopia, France, Nigeria and Sweden. With regard to knowledge on CITES, apart from the department of forestry and wildlife, which has a more or less average knowledge on CITES, other administrations such as the police have limited knowledge on CITES. Despite the strong will of the Cameroonian government to fight against the illegal trade of wildlife species, control at the national level has so many setbacks. Logistics remains a major challenge for the implementation of CITES by the administration in charge of its application. Manual search remains the only way for the other agents to detect contraband. To guarantee effective control of CITES documents and to increase the number of seizures at the checkpoints, training of the agents involved in the implementation of CITES must be taken into account, as well as reinforcing their capacity in the use of all documents on the subject of CITES and finally provide efficient logistics adapted to the control of wildlife species.

**Key words:** *Airport, CITES, Collaboration, Control, Borders, Seizure, Ports.*

# CHAPITRE 1 : CONTEXTE

## 1.1 Introduction

Le commerce illégal des espèces animales et végétales sauvages touche pratiquement tous les continents avec des degrés différents (Koulibaly, 2018). L'Afrique centrale, représente un sanctuaire de beaucoup d'espèces sauvages de faune et de biodiversité. Pour protéger ces espèces, les Etats se sont dotés des textes de lois de plus en plus dissuasives et ont ratifié plusieurs conventions internationales dont la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Ngeh *et al.*, 2018). Mais, paradoxalement, diverses formes de criminalité dont le braconnage, le commerce illicite des espèces protégées et autres produits de la faune et de la flore ont pris des proportions inquiétantes au point où si rien n'est fait on risquera arriver à une extinction sans précédent (Ngeh *et al.*, 2018). Il est important de souligner que les écosystèmes subissent une agression irréversible ces derniers années par ce phénomène de trafic illégal de la biodiversité. En effet, le commerce illégal de la faune est estimé à 19 milliards de dollars par an selon le (WWF, 2012) cité par Bernard (2016). L'évaluation de la biodiversité pour le millénaire indique une perte considérable et généralement irréversible de la biodiversité sur la terre, avec environ 10 à 30 % des espèces de mammifères, aviaires et d'amphibiens en voie de disparition, et la dégradation de 15 des 24 services fournis par les écosystèmes (Rhode et Muller, 2005). Il y a donc lieu de prendre les précautions pour inverser les tendances.

Dans les pays en développement, spécifiquement en Afrique au sud du Sahara, le braconnage est passé de la satisfaction des besoins alimentaires en protéines à la commercialisation des espèces, jadis protégées même par la tradition. Le Cameroun, faisant partie des pays d'Afrique au sud du Sahara, est reconnu par sa grande biodiversité ce qui lui confère le titre d'Afrique en miniature. Vaste de 475 650 km<sup>2</sup>, il compte plus de 90 % des écosystèmes africains (Moudingo, 2007). Cette diversité se marque tant au niveau de la flore que de la faune et situe le pays au 5<sup>ème</sup> rang en Afrique après la République Démocratique du Congo, Madagascar, la Tanzanie, et l'Afrique du Sud (Tieguhong et Betti, 2008). Il fait partie des pays qui ont ratifié la CITES.

Malgré l'existence des textes (loi de 1994 et des textes d'application) qui régissent le secteur forêts/faune, de nombreux dérapages sont constatés relativement à leur application sur le terrain (Djarmaila, 2006). Au nombre des problèmes, on cite notamment la maîtrise approximative des lois, règlements et conventions ainsi que des procédures et

méthodes en vigueur et le manque de collaboration entre les différentes administrations impliquées dans la protection des ressources forestières et fauniques. Pour accroître l'efficacité du contrôle des produits forestiers et fauniques au niveau des portes de sortie et d'entrée du pays tel que dans les aéroports internationaux, les ports maritimes ainsi que les postes aux frontières terrestres, il est important de faire une évaluation de l'efficacité de contrôle pour relever les lacunes afin de proposer les solutions durables pour réduire le trafic illicite des espèces menacées d'extinction au Cameroun.

Il est important de signaler que le contrôle faunique et forestier et des documents CITES est une des fonctions régaliennes des agents des eaux et forêts en particulier, qui jouent un rôle indéniable dans l'atteinte de l'objectif de la gestion durable de la biodiversité. Cependant, le contrôle doit être mené dans le cadre réglementaire et conformément à l'éthique de la bonne gouvernance. Aussi, la présente étude sur l'évaluation de l'efficacité de contrôle vise à établir un cadre de travail pour les agents de contrôle, afin qu'ils puissent aisément assurer leur rôle de veiller à l'application de la loi.

## **1.2 Problématique**

Les forêts du Bassin du Congo, constituent le second plus grand massif de forêts tropicales après le massif amazonien. Avec une superficie totale estimée à environ 200 millions d'hectares, soit près de 91% des forêts denses humides d'Afrique, elles représentent les principales ressources forestières de tout le continent. Ces forêts renferment une biodiversité extraordinaire qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la région.

Malheureusement, aujourd'hui, le commerce illicite et la surexploitation de la faune et de la flore constituent la plus grande menace pour les espèces en voie de disparition (Nkoke *et al.*, 2016). Pour Ban Ki-moon Secrétaire Général à l'ONU (Organisation des Nations Unies) cité par (WWF et TRAFFIC, 2015) « *le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages sape l'état de droit et menace la sécurité nationale et dégrade les écosystèmes et constitue un obstacle majeur pour les communautés rurales, et pour les peuples autochtones qui s'efforcent de gérer leurs ressources naturelles de façon durable* ». Malgré d'énormes efforts consentis par la communauté internationale à travers l'adoption de différents textes pour lutter contre le braconnage et le commerce illicite des espèces sauvages, la demande en produits de la faune restent toujours croissante, entraînant ainsi une menace sérieuse pour la biodiversité, ce qui pourrait remettre en cause des décennies de politiques de conservation (Nkoke *et al.*, 2016). Les régions avec une importante

biodiversité sont souvent les principales sources d'approvisionnement de ces trafiquants, bien qu'elles soient également des pools de consommation de la faune ainsi que des zones de transit et des carrefours pour la faune de contrebande. Le trafic des espèces sauvages est maintenant considéré comme la quatrième activité criminelle internationale au monde, après le trafic de drogues, des produits de contrefaçon et des personnes (WWF et TRAFFIC, 2015). Il contribue de manière significative à la perte de la biodiversité et à l'extinction des espèces. Beaucoup, sinon la plupart des pays en développement, y compris les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont riches en biodiversité et doivent donc faire face au trafic d'espèces sauvages.

La criminalité faunique, expression communément utilisée pour désigner les phénomènes de braconnage et de commerce illégal de la faune constitue de plus en plus la principale menace qui pèse sur la biodiversité, ceci en raison de la demande sans cesse croissante en produits de faune tel que l'ivoire, les cornes, les écailles tant au niveau national qu'international. Les ressources fauniques sont ainsi pillées par des hommes sans foi ni loi à la recherche du gain facile, agissant la plupart du temps au sein de réseaux criminels bien organisés au mépris de la législation existante. En effet, selon (Bernard, 2016) le fait que la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages devient un enjeu majeur et que, bien qu'il ait été longtemps vu comme un problème de seconde importance, il apparaît de plus en plus nécessaire de s'y intéresser au regard des nombreuses conséquences négatives qu'il implique tant au niveau écologique, économique que social.

Cependant, la création par décret présidentiel N° 2014/413 du 22 Octobre 2014 des cellules aéroportuaires anti-traffic est la bienvenue pour réduire le trafic illicite des produits forestiers et fauniques au niveau des aéroports. Toutefois, il faut noter que le champ d'application de ces cellules est très limité, car elles n'existent que dans les aéroports internationaux, alors que les ports et les postes de contrôle frontaliers terrestre qui sont également des portes d'entrée au Cameroun devraient également bénéficier d'une telle cellule. De même, au niveau de la constitution des membres de ces cellules, l'administration de la faune n'en fait pas partie, alors que ses représentants sont bien présents au niveau des différents aéroports internationaux du Cameroun et que les produits de la faune font de plus en plus l'objet de trafic international (Nkoke *et al.*, 2016). Il n'y a donc lieu de souligner que, le commerce illégal international de la faune et de la flore sauvage a pris un envol important de nos jours. Ceci se traduit par de nombreux cas d'infractions à la législation relative à la faune, soit à travers l'intensification du



commerce du gibier dans les grandes villes, soit par le commerce international de spécimen vivants d'espèces protégées ou de trophées (Nguiffo et Talla, 2010). Parmi les exemples, nous pouvons citer le cas de l'exportation illégale de quatre gorilles vers le zoo Malaisien, qui ont été renvoyés en Afrique du Sud et finalement récupérés par le Cameroun (IFAW, 2006) cité par (Nguiffo et Talla, 2010) ; l'exportation de 1200 perroquets avec de faux certificats de la CITES et la saisie à HonKong de 3,9 tonnes d'ivoire en provenance du Cameroun. Ce problème pourrait s'expliquer par le fait que les agents commis au contrôle faunique et floristique ne maîtrisent pas ou peu les documents CITES et l'identification des espèces inscrites aux annexes de la CITES. Cette incapacité à contrôler les documents CITES et à identifier les espèces CITES favoriseraient le trafic illégal de la faune et de la flore menacées d'extinction. A cela, l'on pourrait ajouter l'insuffisance ou même l'absence des outils adéquats pour assurer le contrôle.

Pour résoudre ces problèmes il est judicieux pour nous de répondre aux questions de recherche ci-dessous.

#### **Questions de recherche**

- ✓ Quelle est la situation des saisies pendant les cinq (05) dernières années au niveau des postes de contrôle aéroportuaire, fluviale et terrestre au Cameroun ?
- ✓ Les agents de contrôle ont-ils une connaissance suffisante en matière de la CITES et l'identification des espèces menacées afin d'exercer le contrôle ?
- ✓ Ont-ils la logistique ou matériel adéquat pour le contrôle des produits au niveau des postes de contrôle ?
- ✓ Quelles solutions pour un contrôle efficace dans les postes de contrôle forestier et faunique au Cameroun ?

### **1.3 Objectifs**

#### **1.3.1 Objectif général**

Le présent mémoire vise à évaluer l'efficacité du contrôle du commerce international de la faune et la flore afin de contribuer à une réduction du commerce illégal des espèces faunique menacées d'extinction au Cameroun.

#### **1.3.2 Objectifs spécifiques**

Spécifiquement il sera question de :

- ✓ Faire l'état des lieux des saisies pendant les cinq (05) dernières années au niveau des postes de contrôle aéroportuaire, fluvial et terrestre au Cameroun ;

- ✓ Evaluer le niveau de connaissance des agents commis au contrôle sur la CITES et l'identification des espèces CITES au niveau des frontières ;
- ✓ Evaluer la logistique/ressources matérielles disponibles et l'efficacité du dispositif au niveau des postes de contrôle ;
- ✓ Proposer des solutions efficaces pour accroître le niveau de connaissance des agents en matière de la CITES.

## CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE

### 2.1 Définitions

#### a) Aire protégée

C'est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services des écosystèmes et les valeurs culturelles qui lui sont associées (UICN, 2008).

#### b) Trafic illégal

C'est tout crime environnemental qui implique le commerce, la contrebande, la capture, la collecte ou le braconnage illégaux d'espèces menacées, d'espèces sauvages protégées et de dérivés ou de produits de ces espèces » (Myburgh, 2010 cité par Haken (2011)).

#### c) Criminalité faunique :

C'est un ensemble d'activités illicites visant la faune sauvage dans un but lucratif. Il comprend la chasse/ braconnage pour la viande de brousse, le commerce d'espèces sauvage, le commerce de produits d'espèces sauvages (ivoire, trophée de rhinocéros, peau de crocodile, serpent, ...), la destruction des habitats sauvages, etc. Le trafic d'espèces animales sauvages et celles de bois mises ensemble constituent la criminalité environnementale (ICCN, 2018). La criminalité concerne les actes contraires aux lois et réglementations nationales visant à protéger les ressources naturelles et à en administrer la gestion et l'utilisation (UNODC, 2008). Il s'agit généralement, de l'exploitation illégale de ressources naturelles. Elle peut aussi inclure des actes ultérieurs, comme la transformation de la faune et de la flore en produits, leur transport, mise en vente, vente, possession, etc. Elle inclut aussi la dissimulation et le blanchiment des bénéfices financiers résultants de ces délits, dont certains ont lieu seulement dans le pays d'origine et d'autres également dans le pays de destination, où les spécimens vivants de la faune ou de la flore sont consommés. Au niveau international, cette criminalité implique des violations de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui régleme les exportations, les importations et les réexportations de spécimens d'espèces sauvages. Les pays de transit peuvent aussi être affectés (UNODC, 2019)

#### **d) Contrôle forestier et faunique**

Le contrôle forestier et faunique est l'activité qui consiste à faire appliquer la réglementation forestière et faunique dans toutes ses dimensions : techniques, administratives, financières et écologiques (USAID, 2008).

#### **e) Espèce :**

Toute espèce, sous-espèce, ou une de leur population géographiquement isolée (CITES, 1983) ;

#### **f) Spécimens**

Selon la CITES, un spécimen est :

- Tout animal ou toute plante, vivants ou morts ;
- dans le cas d'un animal : pour les espèces inscrites aux Annexes I et II, toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'animal, facilement identifiables, et, pour les espèces inscrites à l'Annexe III, toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'animal, facilement identifiables, lorsqu'ils sont mentionnés à ladite Annexe ;
- Dans le cas d'une plante : pour les espèces inscrites à l'Annexe I, toute partie ou tout produit obtenu à partir de la plante, facilement identifiables, et, pour les espèces inscrites aux Annexes II et III, toute partie ou tout produit obtenu à partir de la plante, facilement identifiables, lorsqu'ils sont mentionnés aux dites Annexes.

### **2.2 Cadre législatif et réglementaire de la faune au niveau international et national**

Selon un rapport de TRAFFIC ( Mahonghol *et al.*, 2016), malgré d'énormes efforts consentis par la communauté internationale à travers l'adoption de différents textes pour lutter contre le braconnage et le commerce illicite des espèces sauvages, la demande en produits de la faune restent toujours croissante, entraînant ainsi une menace sérieuse pour la biodiversité, ce qui pourrait remettre en cause des décennies de politiques de conservation. Mais il ne s'agit pas que d'une simple question environnementale. Les syndicats criminels internationaux, les trafiquants de drogue, les groupes armés et même des organisations terroristes sont connues pour tirer profit du trafic illicite de la faune. Ils répandent la violence et la corruption, et déstabilisent les sociétés, ce qui entrave le développement et affaiblit l'Etat de droit (Nkoke *et al.*, 2016).

Dans ce contexte, la communauté internationale a décidé d'adopter des instruments juridiques afin d'intensifier la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages aux niveaux national et international. Au premier rang de ceux-ci se trouve la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) adoptée en Mars 1973 et entrée en vigueur le 1er Juillet 1975. Le Cameroun est devenu partie à la CITES le 5 Juin 1981 et, conformément à l'article 45 de la Constitution, cette convention est entrée dans l'arsenal juridique national le 3 Septembre 1981.

En sa qualité de Partie à la CITES et en réponse aux recommandations de cette Convention, le Cameroun a mis en place une réglementation interne relative à la faune. A ce titre, l'on peut citer la loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, le décret n° 95/466 du 20 Juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune, et l'arrêté n° 0648/ MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes A, B et C, selon le degré de protection. La loi de 1994 est le texte de base en matière de protection et de gestion des forêts et de la faune au Cameroun. L'article 11 de cette loi stipule que "La protection des patrimoines forestier, faunique et halieutique est assurée par l'Etat". Cette loi donne au MINFOF les pleins pouvoirs pour assurer la protection et la gestion des forêts et de la faune grâce à la conservation de la biodiversité et au mécanisme réglementaire. Au niveau régional, le Cameroun a adhéré à la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale) et est partie à la mise en œuvre de plusieurs plans d'action adoptés sous son égide, au premier rang desquels se trouvent, en matière d'application de la loi faunique, le Plan d'action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la Faune Sauvage, communément connu sous son acronyme français "PAPECALF". Le PAPECALF est une plate-forme visant à renforcer l'application des lois nationales sur la faune et à consolider la coopération et la collaboration entre les autorités impliquées dans l'application des lois sur la faune dans les pays de la COMIFAC. Ces textes et plans d'actions ont été adoptés pour concrétiser et consolider la CITES comme instrument juridique de protection de la faune. D'autres instruments législatifs de portée générale existent. Il s'agit de :

- La Constitution Camerounaise du 18 Janvier 1996, qui indique clairement dans son préambule que 'toute personne a droit à un environnement sain, la protection de l'environnement est le devoir de chaque citoyen. L'Etat assure la protection et l'amélioration de l'environnement ;

- La loi N ° 2005-007 du 27 Juillet 2005 portant Code de procédure pénale Camerounais, qui régit les différentes étapes à suivre en matière de procédure pénale, c'est-à-dire de l'enquête jusqu'à l'exécution du jugement. Cette loi détermine toutes les modalités et la procédure à suivre pour la répression des infractions sur la faune.

### **2.3 Axes stratégiques du contrôle de la faune et de la flore au Cameroun**

Selon le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF, 2005) la stratégie des contrôles s'articule autour de quatre principaux axes à savoir :

- Le renforcement des capacités des structures de contrôle ;
- L'implication de toutes les parties prenantes ;
- L'information, l'éducation et la communication ;
- La promotion de la bonne gouvernance.

Le renforcement des capacités est un élément majeur de la stratégie de contrôle car il précise les responsabilités de chaque structure du MINFOF commise au contrôle (faisant une distinction nette entre les structures assignées au contrôle, seules habilitées à dresser les PV, et celles assignées au suivi technique des activités forestières et fauniques) et permet aux agents de contrôle de bien s'outiller en matière de contrôle.

Il importe l'implication de toutes les parties prenantes concernées par le contrôle forestier et faunique tant au niveau gouvernemental que de la société civile, du secteur privé et des communautés riveraines.

Il faut noter que, la connaissance de la législation forestière reste assez faible tant pour le personnel forestier du MINFOF que pour les autres acteurs impliqués dans la gestion forestière et faunique (MINFOF, 2005). Les acteurs commis au contrôle devront s'en approprier pour atteindre les objectifs de la stratégie de la lutte contre la criminalité faunique.

### **2.4 Contraintes à la conservation**

Dans les pays africains en général et au Cameroun en particulier, la recherche de l'espace pour les besoins vitaux de l'Homme entraîne une pression sur la faune sauvage à travers le braconnage, l'agriculture extensive, l'élevage et bien d'autres activités. Ceci contribue à l'augmentation des conflits entre les Hommes et la faune.

La chasse est à l'origine de l'extinction ou de la raréfaction de nombreuses espèces d'animaux sauvages (UICN, 1990). Le commerce des trophées (cornes et peaux) a réduit

considérablement le nombre d'animaux : on comptait 10 millions environ d'éléphants en Afrique il y a 500 ans, ils sont 700.000 aujourd'hui, et le massacre continue à un rythme d'environ 10 pour cent par an (Tsagué, 2004). Par ailleurs, selon Simmons et (Kreuter,1989), les rhinocéros sont passés de 50.000 en 1976 à 14.800 en 1978, 8.800 en 1984 et 3.500 en 1989. Aujourd'hui ils sont environ 1000 individus seulement sur toute l'étendue du continent africain. Il faut ajouter à ceci les contraintes politiques et économiques.

## **2.5 Rôle de la CITES dans le commerce international**

Le commerce international de la faune est régulé par la CITES, convention internationale signée en 1973 et entrée en vigueur en 1975, pour s'assurer qu'il ne menace pas la survie des plus de 38000 espèces figurant dans ses annexes (UICN, 2022). Malgré ce contrôle, un important commerce illégal d'espèces sauvages s'est développé, pouvant prendre la forme d'une véritable criminalité organisée, qui ébranle les efforts de conservation, la sécurité et l'économie dans de nombreux pays.

La CITES a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens vivants ou morts d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Pour que cette convention puisse mieux surveiller le commerce international des spécimens, il est important que les parties mettent un système de contrôle efficace en place au niveau des portes de sorties et d'entrées.

Par ailleurs, la CITES a mis en place plusieurs outils en vue de contrôler les espèces menacées. Tout d'abord, grâce aux rapports remis par les États parties sur la mise en application de la Convention, il est possible de contrôler le nombre de certificats et de permis émis. Cela permet ainsi d'évaluer le montant du commerce des espèces concernées. Toutes ces informations sont ensuite compilées dans une base de données créée par le PNUE et le Centre de surveillance de la conservation de la nature (UNEP-WCMC) (Bernard, T., 2016). Ainsi, les rapports remis par les États sont des outils essentiels pour rendre compte de la mise en œuvre de la CITES dans chaque État et d'évaluer l'efficacité de la Convention.

## **2.6. Défis dans la mise en application de la CITES par les pays de l'espace COMIFAC**

Selon (Yeater, 2001) cité par (Ononino *et al.*, 2013) l'absence ou l'insuffisance d'une législation nationale fragilise la mise en application effective de la CITES au sein des

pays et entre ceux-ci, alors que ces pays devraient faire face d'une manière générale, à plusieurs problèmes, notamment :

- la délivrance de documents irréguliers,
- l'absence ou l'insuffisance des contrôles aux frontières,
- la fraude,
- l'absence ou l'insuffisance de coordination et de communication entre l'Autorité de Gestion, l'Autorité Scientifique et les agences de mise en application de la loi (Douanes, Police, Gendarmerie etc.),
- une communication insuffisante avec le Secrétariat CITES, et
- l'absence ou l'insuffisance de contrôle du commerce domestique en dépit du fait qu'il a des implications sur le commerce international.

L'auteur signale que d'autre part l'établissement d'avis de commerce non préjudiciable et le respect des quotas annuels d'exportation de spécimens CITES peuvent aussi être un défi pour la bonne application de la CITES.

## **2.7 Difficulté de contrôle au niveau des aéroport et Port : Cas de l'aéroport et le port maritime de Douala au Cameroun**

Selon (Ononino *et al.*, 2013), le contrôle au niveau des aéroports et les ports connaissent des difficultés. En prenant le cas précis de Douala (Cameroun), il a constaté que le problème de contrôle du commerce des espèces sauvages réside au niveau de la non stabilisation des effectifs du personnel, la présence d'un seul scanner, la faible collaboration entre les douanes et les agents du MINFOF, et l'absence de formation du personnel à l'identification et à la distinction rapide des principales espèces et trophées qui sont fréquents dans le commerce international sont autant de faiblesses en matière de contrôle des personnes et des marchandises. Par ailleurs, le transport pour le commerce international des espèces sauvages semble une question difficile à traiter pour les compagnies aériennes rencontrées, certaines d'entre elles ayant décidé d'arrêter le transport d'espèces sauvages (Ononino *et al.*, 2013). Au niveau du port autonome de Douala, le contrôle demeure difficile à cause des procédures difficiles à mettre en œuvre et la présence d'un seul scanner affecté à l'importation et reste difficile d'accès aux agents du MINFOF. Selon l'auteur, et les avis des acteurs de terrain, les moyens humains de contrôle sont aussi des faiblesses qui affectent directement le système de contrôle des produits forestiers et fauniques commercialisés.



## **2.8 Impact du trafic des espèces sauvages sur la biodiversité et les économies locales**

L'impact de la criminalité faunique et le trafic des espèces sauvages sur la biodiversité est assez considérable. Cette situation a un effet dévastateur sur la biodiversité et sur le peuple qui ne vit que de cette biodiversité (Gbomené, 2019). La dégradation de l'habitat de la faune et le commerce illicite de faune sont parmi les activités qui conduisent à la réduction voire la disparition des espèces sauvages. Les conséquences du commerce des espèces sauvages, restent encore trop méconnues, multiples et inquiétantes (Tiphaine, 2016). Il est important de signaler que le commerce illégal des espèces sauvages, dont on ne parle que trop peu, est pourtant estimé à 19 milliards de dollars par an (WWF, 2012).

## **2.9 Commerce international illégal : cas de l'ivoire**

Selon (Ononino *et al.*, 2013) au début des années 2000, le Cameroun et la RDC, en particulier, ont été identifiés comme des sources importantes d'ivoire brut et d'ivoire travaillé qui sont commercialisés dans d'autres parties d'Afrique et exportés vers des pays consommateurs en Asie (Anon, 2002). L'analyse du système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) présentée à la CoP15 de la CITES avait identifié la République démocratique du Congo et le Nigéria comme deux des trois pays les plus impliqués dans le commerce illégal de l'ivoire, et a constaté que cette conclusion avait déjà été atteinte dans toutes les précédentes analyses ETIS. Ces deux États africains de l'aire de répartition continuent de fonctionner comme la source principale de l'ivoire illégal sur le continent africain (Ononino *et al.*, 2013). Par ailleurs, le Cameroun a saisi en 2009 environ une tonne d'ivoire destiné au Nigéria. Il faut signaler qu'en dehors de l'ivoire d'autres spécimens sont vendus de manière illégale sur le marché international.

## **2.10 Importance de la lutte contre le trafic des espèces sauvages**

Contrairement au trafic de stupéfiants ou d'êtres humains, le trafic d'espèces sauvages fait beaucoup moins parler de lui sur le plan international (Tiphaine, 2016). Même si les conséquences sont souvent moins visibles, mais ne sont pas pour autant moins réelles. Il est donc nécessaire que des actions soient entreprises malgré une difficile mise en œuvre.

Ne pas agir pour combattre ce commerce illégal et ne pas se donner les moyens du contrôle et de la sanction conduira sans nul doute à un triptyque dévastateur : disparition d'espèces sauvages, augmentation des risques de maladies émergentes et de nouvelles pandémies, développement des réseaux criminels (UICN, 2022).

## CHAPITRE 3 : MATERIELS ET METHODES

### 3.1 Description de la zone d'étude

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale situé au fond du Golfe de Guinée, entre les 2° et 13° degrés de latitude nord et les 9° et 16° degrés de longitude est. Le pays s'étend sur une superficie de 475 650 kilomètres carrés. Il présente une forme triangulaire qui s'étire au sud jusqu'au lac Tchad sur près de 1 200 km tandis que la base s'étale d'Ouest en Est sur 800 km. Il possède au sud-ouest une frontière maritime de 420 km le long de l'océan Atlantique. Il est limité à l'Ouest par le Nigéria, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale, à l'Est par la République Centrafricaine, et au Nord-est par le Tchad. Enfin, au sommet du triangle, au Nord, il est coiffé par le Lac Tchad.

La figure 3.1 présente le Cameroun et ces différents aéroports internationaux.

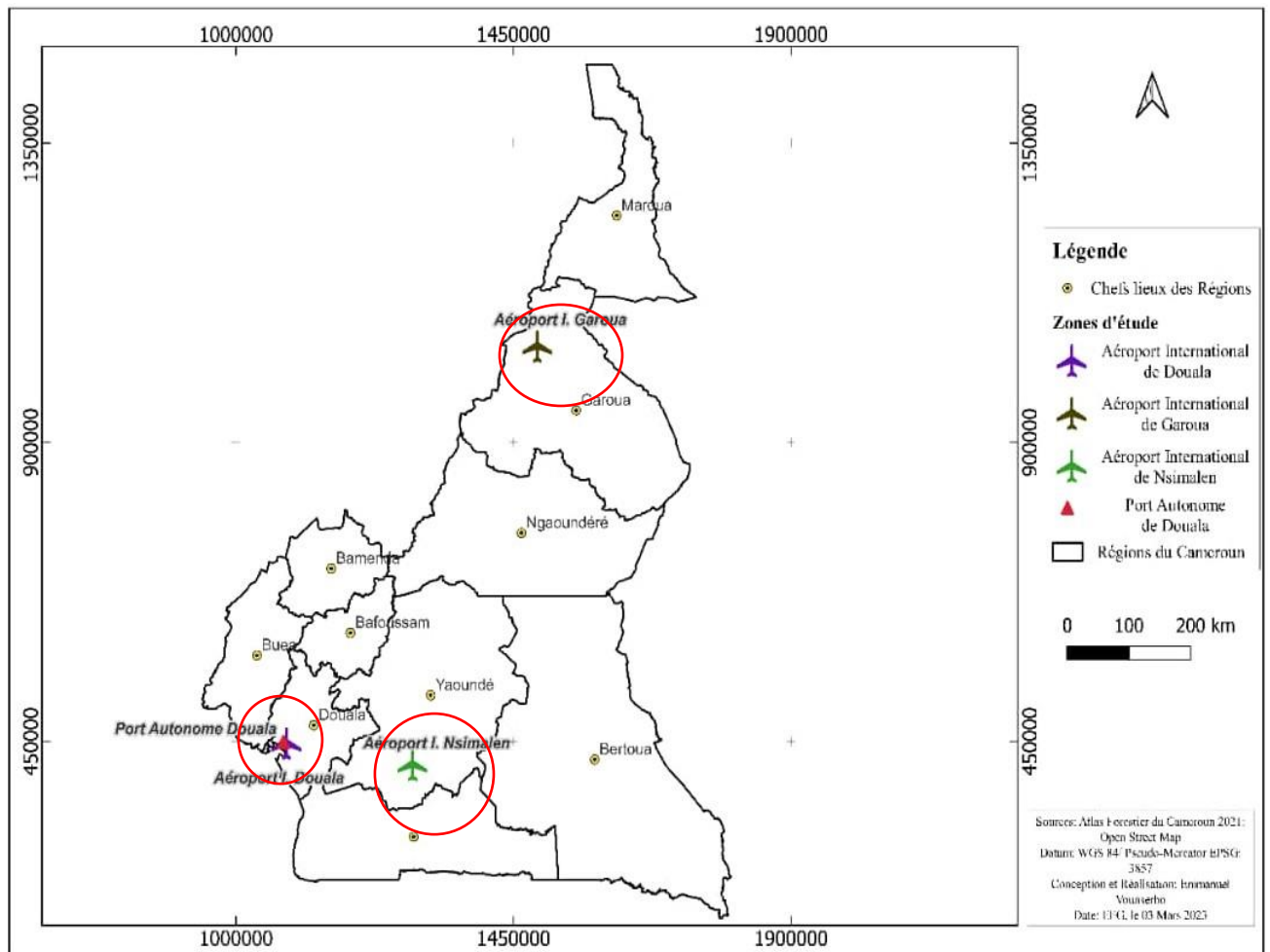


Figure 3.1: Présentation de la Zone d'étude

### **3.2 Description des aéroports internationaux du Cameroun**

Le Cameroun est desservi par plusieurs aéroports dont trois aéroports internationaux (Douala, Yaoundé-Nsimelen et Garoua) et 5 aéroports secondaires (Maroua-Salak à l'Extrême nord du pays, Ngaoundéré dans la Région de l'Adamaoua, Bertoua à l'Est du pays, Bafoussam à l'Ouest et Bamenda dans le Nord-ouest)

#### **3.2.1 Aéroport international de Douala**

L'aéroport de Douala est situé dans la Région du Littoral du Cameroun. Il dessert la capitale économique du Cameroun. Il côtoie la mer et bénéficie d'une grande demande traditionnelle du trafic aérien. Situé dans une zone couvrant 56 284 kilomètres carrés et à côté du plus grand port autonome du pays, il occupe un emplacement idéal pour promouvoir les affaires internationales.

#### **3.2.2 Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen**

L'aéroport de Yaoundé-Nsimalen est situé dans la Région du Centre du Cameroun. Il couvre une superficie de 12.404 kilomètres carrés. Doté d'installations modernes, cet aéroport possède le plus grand potentiel de croissance de trafic international de 15,4 % par an, desservant, la capitale, siège des institutions administratives et politiques, la croissance de l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen est animée par un objectif ambitieux : celui d'un aéroport capable d'accueillir un million cinq cent mille passagers et cinquante mille tonnes de fret par an.

#### **3.2.3 Aéroport international de Garoua**

L'aéroport international de Garoua dessert une région de cultures millénaires couvrant une superficie de 65160 kilomètres carrés. Il est situé dans la Région du Nord Cameroun. C'est une région « carrefour » favorable aux courants d'échanges entre les républiques du Tchad, de Centrafrique, du Nigeria et les destinations d'Asie et du Moyen Orient et Proche-Orient. Grâce à la diversité des produits touristiques de la région, cet Aéroport International a la prétention d'induire un tourisme de masse.

### **3.3 Caractéristiques du milieu naturel du Cameroun**

Le milieu naturel du Cameroun est diversifié. On dit de ce pays qu'il est l'Afrique en miniature. En effet, plusieurs types de régions naturelles contribuent à la diversité géographique du pays. Le sud forestier (Région du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud et du Sud-Ouest) est situé dans les zones maritime et équatoriale. Cette zone se caractérise

par une végétation dense, un vaste réseau hydrographique et un climat chaud et humide aux précipitations abondantes. Cette région est propice à la culture du cacao, du palmier à huile, de la banane, de l'hévéa et du tabac, etc. Elle abrite les deux plus grandes villes du pays : Douala (première ville, principal port et capitale économique avec ses activités commerciales et industrielles) et Yaoundé (deuxième ville et capitale politique). Citons aussi d'importants centres urbains comme Edéa caractérisé par son industrie lourde et sa centrale hydro-électrique, Limbe, siège de l'industrie pétrolière et Kribi, terminal du pipeline Tchad Cameroun. Les hauts plateaux de l'ouest (Région de l'Ouest et du Nord-Ouest), dont l'altitude moyenne est supérieure à 1 100 m, forment une région riche en terres volcaniques favorables à l'agriculture (café, maraîchers, etc.). La végétation y est moins dense que dans le sud forestier et le climat frais qui y règne est favorable à l'éclosion de toutes sortes d'activités. De plus, la forte densité de peuplement par rapport à la moyenne nationale en fait une des premières zones d'émigration. Les principales villes sont Bafoussam, Bamenda et la ville universitaire de Dschang. Le nord soudano sahélien (Région de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord) est une région de savanes et de steppes. En dehors du plateau de l'Adamaoua où le climat est plus tempéré, le reste de cette région est caractérisé par un climat tropical chaud et sec aux précipitations de plus en plus limitées au fur et à mesure que l'on se rapproche du lac Tchad. La région est propice à l'élevage du bovin et à la culture du coton, de l'oignon, du mil, de la pomme de terre, de l'igname blanche et des arachides.

Les caractéristiques physiques, biologiques et socio-économiques de l'environnement influencent fortement les modèles d'exploitation des terres et le comportement des hommes dans chaque écosystème et par conséquent, la composition des habitats et des espèces.

### **3.3 La diversité biologique du Cameroun**

Selon le rapport annuel 2010 de l'UICN (UICN 2010), le Cameroun offre une rare diversité d'écosystèmes forestiers, de montagnes, littoraux et marins, d'eaux douces, qui soutiennent une très grande diversité de peuples et de cultures. Cette diversité se traduit bien au niveau de la flore que de la faune et situe le pays au 5<sup>ème</sup> rang en Afrique après la République Démocratique du Congo, Madagascar, la Tanzanie, et l'Afrique du Sud (Tieguhong et Betti, 2008). A cet effet, le Cameroun est considéré sur le plan écologique et sociale comme « Afrique en Miniature ». Les aires protégées du Cameroun couvrent

une superficie totale de 9 124 463 ha, soit 19 % du territoire national, l'objectif étant d'arriver à 30% (Mahamat, 2009).

Le Cameroun regorge un important stock de ressources naturelles et un écosystème diversifié. Sur le plan de ressource faunique, le Cameroun abrite une faune riche et diversifiée allant des espèces de la forêt jusqu'aux espèces de la savane. Parmi les plus emblématique pouvons citer, l'éléphant de savane et de forêt, le lion, la panthère, la girafe, l'eland de derby, le buffle, le bongo, le sitatunga, les gorilles, les chimpanzés et bien d'autres.

### **3.3.1 Reptiles terrestres**

S'agissant des reptiles, il y a des crocodiles, y compris le crocodile à museau allongé particulièrement chassé pour sa peau et sa chair, les crocodiles nains (*Osteolaemus tetrapis*), les crocodiles géants (*Crocodylia*), les varans du Nil (*Varanus niloticus*), les pythons d'Afrique (*Python sebae*), etc. d'autres espèces de crocodiles qu'on trouve surtout sur le site de Kribi-Campo sont le *Crocodylus cataphractus* et le *Crocodylus niloticus*. Avec 122 espèces de reptiles, la zone de Kribi-Campo est la zone la plus riche en reptiles dans le monde. Les lézards sont représentés par le *Rampholeum spectrum* et le *Chameleo montium*, cette dernière espèce est endémique au Mont Cameroun. Les ophiidiens sont représentés par 150 espèces ; y compris le *Python sebae*, le *Boulangerina annulata*, le *Bitis gabonica* et le *Dendroaspis viridis* (RC, 2000).

### **3.3.2 Mammifères terrestres**

Ils sont représentés par les cercopithèques à diadème (*Cercopithecus sp*), les antilopes de mangrove ou sitatunga (*Tragelaphus spekei*), les chevrotins aquatiques (*Hyemoschus aquaticus*), les potamochères (*Potamochoerus porcus*), les primates (*Pan troglodytes*, *Mandrillus leucophaeus*, *Mandrillus sphinx*, *Gorilla gorilla gorilla*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le léopard (*Panthera pardus*), les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) etc.

### **3.3.3 Avifaune**

Le Cameroun abrite une grande diversité d'oiseaux. On y trouve des oiseaux d'eaux, de montagne, des plaines. Les études montrent que de nombreux oiseaux vivent de façon permanente dans les mangroves et autres habitats côtiers des zones humides qui offrent aussi un abri temporaire à un grand nombre d'espèces endémiques. Plus de 70 espèces d'oiseaux aquatiques visitent les mangroves et les berges côtières chaque année (Ajonina

et al., 2013). Dans la zone forestière il existe plusieurs espèces d'oiseaux tel que les calaos casqués, les perroquets gris à queue rouge etc. Les zones de montagne représentent aussi une zone de diversité des oiseaux. Il existe quatre espèces menacées sur le Mont Koupé à savoir : *Telophorus gladiator* (Gladiateur à poitrine verte), *Telophorus kupeensis* (pie-grièche qui se trouve seulement sur le Mont Koupé), *Lioptilus gilberti* (Phyllanthe à gorge blanche) et *Picarthartes oreas* (picartharte chauve). Trois espèces d'oiseaux vulnérables se trouvent encore présent sur le Mont Koupé il s'agit de : *Andropadus montanus* (Bulbul concolore), *Phyllastrephus poliocephalus* (Bulbul à ventre jaune) et *Nectarinia ursulae* (Souimanga d'Ursula). Dans la partie sahélienne du pays, on retrouve le touraco (*Tauraco leucolophus*), l'oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*), le busard des roseaux (*Circusa eruginosus*), le coucal du Sénégal (*Centropus senegalensis*), le héron garde-boeufs (*Bubulcus ibis*), le héron goliath (*Ardea goliath*), les tourterelles (*Streptopelia spp.*), l'ombrette (*Scopus umbretta*), le francolin (*Francolinus bicalcaratus*) et la pintade commune (*Numida meleagris*). Par ailleurs, les espèces telles que les cigognes (*Ciconia spp.*), le jabiru d'Afrique (*Ephippiorhynchus senegalensis*) et l'ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) sont en voie de disparition dans la région (Dowsett-Lemaire et Dowsett, 1999).

### 3.3.4 Poissons

La diversité de poissons d'eau douce de la zone côtière a été très largement décrite. Il existe 27 familles et 232 espèces dont 18 ont une importance économique, y compris le *Heterotis niloticus* et le *Clarias spp.* *Chrysichthys spp.* Le *Mormyrus spp.*, le *Synodontis spp.*, *Labeo sp.*, le *Brycinus macrolepidotus*, *Lates niloticus*). Dans la zones du nord Cameroun, un important réseau hydrographique axé sur le fleuve Bénoué comprend une gamme variée d'espèces halieutiques parmi lesquelles le hareng (*Pellonulamiri spp.*), l'hétérotis (*Heterotis niloticus*), les clarias (*Clarias albopunctatus*, *C. anguillaris*, *C. gariepinus*), les tilapias (*Tilapia rendalli*, *T. zillii*), le tetraodon (*Tetraodon lineatus*), les barbeaux (*Barbus spp.*), les poissons-chats (*Auchenoglanis biscutatus*, *A. occidentalis*), le binga (*Hydrocinus vittatus*, *H. brevis*, *H. forskalli*) et le capitaine (*Lates niloticus*). Malgré la grande diversité des poissons qu'on y trouve (Vivien, 1991), deux espèces seulement (le binga et le capitaine) sont très prisées des touristes pour la pêche sportive.

### **3.3.5 Amphibiens**

Parmi les amphibiens, il existe plus de 200 espèces dont plus de 75 sont endémiques au Cameroun. Dans la région d'Edéa, nous rencontrons les grenouilles géantes : ce sont les grenouilles les plus grosses du monde (*Conrua goliath*) qui peuvent mesurer jusqu'à 30 cm et peser plus de 2,4 kg. On rencontre aussi cette espèce dans la région de Kribi-Campo qui, à elle seule, abrite plus de 80 espèces d'amphibiens (RC, 2000).

Les défis de la gestion de la biodiversité et de l'environnement au Cameroun résident dans la capacité à trouver des solutions idoines et durables face aux menaces directes et indirectes à la biodiversité et aux services écosystémiques parmi lesquelles la modification et la dégradation des habitats, la dégradation des formations forestières, la dégradation des ressources en eau et des zones humides, la perte de la biodiversité des zones côtières et marines, la désertification, le changement climatique, la pauvreté, l'insuffisance des capacités des institutions, etc. (UICN, 2010).

## **3.4 Méthodologie**

### **3.4.1 Critères de sélection des sites**

Très peu d'études sur le commerce international de la faune ont été menées dans les aéroports, ports au Cameroun, pourtant ils sont considérés comme des lieux importants dans le transport et le transit des espèces sauvages.

Notre échantillonnage porte sur les aéroports internationaux du Cameroun (Garoua, Yaoundé et Douala) et le port maritime de Douala. Le choix de ces postes de contrôle n'est pas fortuit ceci se justifie par le fait que les postes de contrôle de l'aéroport de Douala et Yaoundé représentent les portes de sortie et d'entrée des produits de la faune au Cameroun. En effet, Douala et Yaoundé sont une destination pour le commerce des espèces de la faune (Edderai et Dame, 2006). Par ailleurs, celui de Garoua est situé dans une région abritant trois principales Aires Protégées (AP) et plusieurs Zones d'Intérêts Cynégétique (ZIC) du Cameroun. Ces postes de contrôle sont les points stratégiques pour appréhender les différents délinquants qui possèdent des faux documents CITES ou les trafiquants qui ne possèdent pas une autorisation de transport des espèces sauvages.

### **3.4.2 Matériel**

Pour collecter les données sur le terrain, un certain nombre de matériels ont été utilisés, il s'agissait : des fiches d'enquêtes pour recueillir les informations, un ordinateur portable pour la compilation des données, la saisie des données et un guide d'identification pour

identifier des espèces. Un moyen de transport (Voiture, avion ainsi que des motos) nous a servi pour nos différents déplacements sur le terrain. Enfin, un appareil photo numérique a été utilisé pour les différentes prises de vue sur le terrain.

### **3.4.3 Collecte des données**

#### ***3.4.3.1 Données secondaires***

Les données secondaires de cette étude proviennent d'une part des bibliothèques de l'Université d'Andalousie (UNIA), de l'Ecole de Faune de Garoua (EFG) et de la bibliothèque de TRAFFIC, LAGA et WWF à Yaoundé et d'autre part du Ministère des Forêts et de la Faune et d'internet.

#### ***3.4.3.2 Données primaires***

Le commerce illégal de la faune sauvage continue d'être une menace importante pour la conservation de la biodiversité. Pour un meilleur suivi et pour mieux lutter contre ce commerce illégal de la faune sauvage, il s'avère intéressant de faire un état des lieux des saisies dans les postes de contrôle. Les données primaires ont été recueillies à partir des observations directes et des interviews effectuées sur le terrain auprès des agents de contrôle à savoir : les agents des Eaux et forêts, des Douanes, de la police travaillant dans les différents sites échantillonnés. Ensuite, un entretien a été mené auprès de l'organe de gestion pour avoir leurs appréciations sur le contrôle des documents CITES et les différentes saisies des 05 dernières années. Un entretien avec les ONGs d'application de la loi et de conservation telle que TRAFFIC, WWF et LAGA nous a également été utile pour maximiser les informations sur les saisies.





**Photo 3.1: Entretien avec le Chef de Brigade de contrôle Forestier et Faunique Du Nord Cameroun (Garoua)**

*a) Etat des lieux des saisies pendant les 05 dernières années au niveau des postes de contrôle aéroportuaire, fluviale et terrestre au Cameroun*

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes basés sur le registre des saisies effectuées pendant ces 05 dernières années pour évaluer l'évolution du trafic des espèces sauvages dans les différents postes de contrôles. Les ONGs comme TRAFFIC, WWF, LAGA et la Douane ont été mis à contribution car ils accompagnent le Ministère des Forêts et de la Faune dans l'application de la loi et la mise en œuvre de la CITES au Cameroun.



**Photo 3.2: Enquête auprès du Chef de poste forestier et de la police de l'aéroport international de Garoua**

### ***b) Evaluation du niveau de connaissance des agents commis au contrôle sur les documents CITES et l'identification des espèces CITES***

Pour répondre à cet objectif, un questionnaire a été administré aux différents agents de contrôle pour avoir une idée sur leur niveau de connaissance en matière de la CITES et l'identification des espèces. Il s'agit des Eaux et Forêts, de la Douane, de la Police et des agent fret aéroportuaire. Cette évaluation nous a permis de juger le niveau de connaissance des agents par rapport à la CITES et l'identification des espèces, elle nous a permis également de déceler les relations entre les éléments du MINFOF et les autres administrations commis au contrôle, de déterminer le mode de fonctionnement des dispositifs de contrôle, de faire ressortir les difficultés rencontrées sur les différents sites choisis. A cet effet, nous avons également administré un questionnaire à l'organe de gestion CITES du Cameroun, le MINFOF pour connaître leur niveau de satisfaction par rapport aux contrôles effectués par les agents sur le terrain. Les avis des uns et des autres nous ont donc permis de faire une analyse SWOT du système de contrôle de la CITES au Cameroun.

Les propositions découlent des entretiens avec les différentes structures de contrôles et l'organe de gestion. Nos observations sur le terrain nous ont permis également de faire des propositions et des recommandations pour améliorer l'efficacité de contrôle au niveau des postes de contrôle.

### **3.5 Analyse des données**

Les données collectées ont été compilées et analysées en utilisant le logiciel Kobotoolbox et le tableur Excel pour la confection des diagrammes et les calculs. En effet, les trames d'enquête ont été imprimées et les données recueillies sur celles-ci ont été saisies dans Kobotoolbox et Word nous a permis de saisir du texte. QGIS.3.24 nous a aussi permis de réaliser notre carte de la zone d'étude.

### **3.6 Difficultés rencontrées**

Il est à noter qu'à l'issue du stage, plusieurs informations ont été recueillies. Mais nous étions confrontés à plusieurs difficultés partant non seulement des prises d'images qui étaient parfois interdite à la franche collaboration entre les services exerçant sur la même plateforme.

## CHAPITRE 4 : RESULTATS

### 4.1. Etat des lieux des saisies des cinq dernières années au niveau des postes de contrôle aéroportuaire, fluviale et terrestre au Cameroun.

Il ressort de la présente étude que des saisies ont été effectuées par les différents agents commis au contrôle (Douane, Eaux et Forêts et Police) et concernent plusieurs espèces animales dont le commerce est règlementé par la CITES.

#### 4.1.1 Lieux de contrôle et saisie des espèces sauvages

Selon la base des données de la Douane, les saisies ont été effectuées dans plusieurs lieux. La figure 4.2 présente les lieux où les saisies ont été faites durant les cinq dernières années au Cameroun.

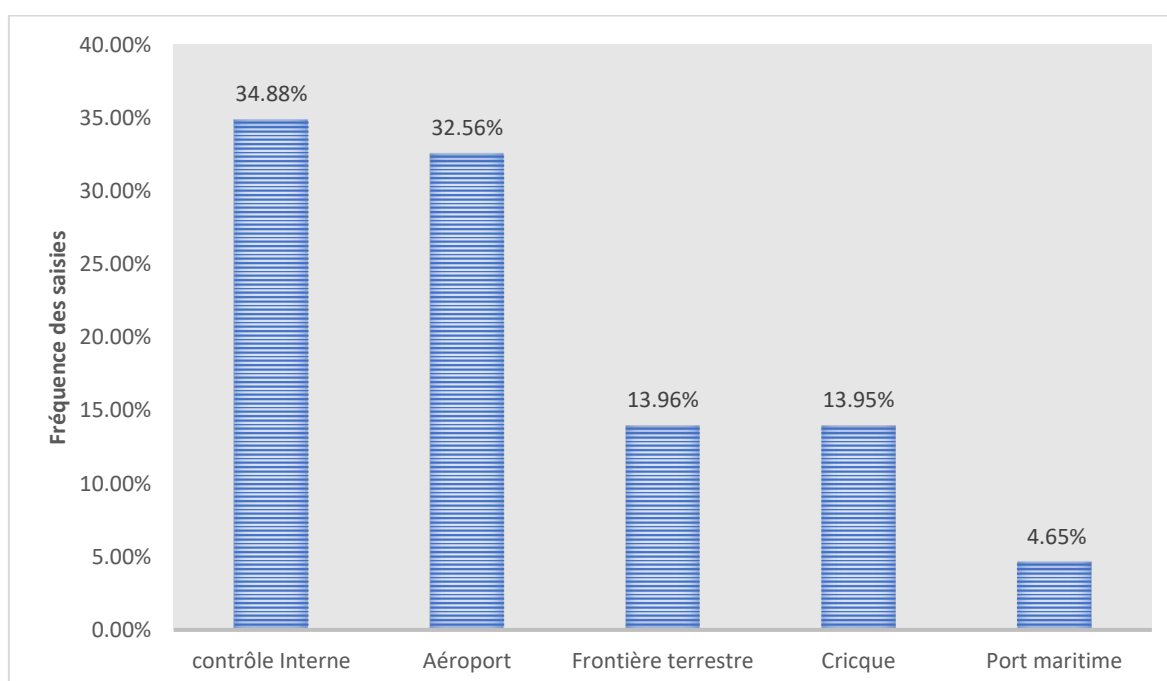


Figure 4.2: Lieux des saisies des espèces CITES.

Il ressort de la figure 4.2 que, cinq (05) endroits ont été identifiés à savoir, les aéroports, les ports maritimes, les frontières terrestres, des saisies sur la mer (cricque), et l'intérieur du pays (poste de contrôle à l'intérieur du pays). De tous ces lieux, la plus grande fréquence des saisies (34,88 %) a été observée à l'intérieur du pays, suivi de l'aéroport qui a enregistré 32,56 % de saisies. Les frontières terrestres et les saisies sur criques sont des lieux qui ont enregistrés de faibles saisies, avec respectivement 13,95% et 13,96%.

#### 4.1.2 Pays d'origine et de transit des espèces saisies

Les produits saisis proviennent des différents pays et souvent transitent par d'autres pays pour être acheminés dans les pays destinataires. Le tableau 4.1 ressort les différents pays d'origine, les pays destinataires et les pays de transit des espèces saisies au Cameroun.

Tableau 4.1: Pays d'origine et de transit des espèces saisies

Pays de Départ	Pays de destination	Pays de transit	Nom scientifique des espèces saisies
Cameroun	Cameroun		<i>Smutsia spp</i>
Cameroun	Cameroun		<i>Crocodylus cataphractus</i>
Cameroun	Cameroun	Ethiopie	<i>Loxodonta africana</i>
Congo, république du Congo	Cameroun		<i>Loxodonta africana</i>
Gabon	Cameroun		<i>Loxodonta-africana</i>
Gabon	Cameroun		<i>Smutsia spp.</i>
Gabon	Cameroun		<i>Loxodonta africana</i>
Gabon	Cameroun	Kenya	<i>Loxodonta africana</i>
Kenya	Cameroun		<i>Loxodonta africana</i>
Nigeria	Cameroun		<i>Smutsia spp.</i>
Nigeria	Cameroun	Ethiopie	<i>Panthera leo</i>
Nigeria	Cameroun	Ethiopie	<i>Hippocampus abdominalis</i>
Nigeria	Cameroun		<i>Smutsia spp.</i>
RCA	Cameroun		<i>Loxodonta africana</i>
RCA	Cameroun		<i>Loxodonta africana</i>
RCA	Cameroun	Ethiopie	<i>Loxodonta africana</i>
RCA	Cameroun		<i>Smutsia spp.</i>
Cameroun	Chine		<i>Crocodylus cataphractus</i>
Cameroun	Chine		<i>Unknown</i>
Cameroun	Chine		<i>Unknown</i>
Cameroun	Chine	Cameroun	<i>Psittacus erithacus</i>
Cameroun	Ethiopie		<i>Panthera pardus</i>
Cameroun	Ethiopie	Cameroun	<i>Loxodonta africana</i>
Cameroun	Ethiopie	Cameroun	<i>Smutsia spp.</i>

Cameroun	France		<i>Loxodonta africana</i>
Cameroun	France		<i>Loxodonta africana</i>
Cameroun	France		<i>Smutsia spp.</i>
Cameroun	Gabon		<i>Panthera pardus</i>
Cameroun	Gabon	Cameroun	<i>Smutsia spp.</i>
Cameroun	Liban		<i>Psittacus erithacus</i>
Cameroun	Liban		<i>Smutsia s spp.</i>
Cameroun	Nigeria		<i>Loxodonta africana</i>
Cameroun	Nigeria		<i>Loxodonta africana</i>
Cameroun	Nigeria		<i>Psittacus erithacus</i>
RDC	Nigeria		<i>Smutsia spp</i>
RDC	Nigeria		<i>Loxodonta africana</i>
Cameroun	RCA		<i>Loxodonta africana</i>
Cameroun	Suède		<i>Panthera pardus</i>

Source : Base de données des saisies CITES de la Douane.

La figure 4.3 présente les pourcentages des produits saisis en fonction des différents pays d'origine et de destination dans les postes de contrôle des Douanes.

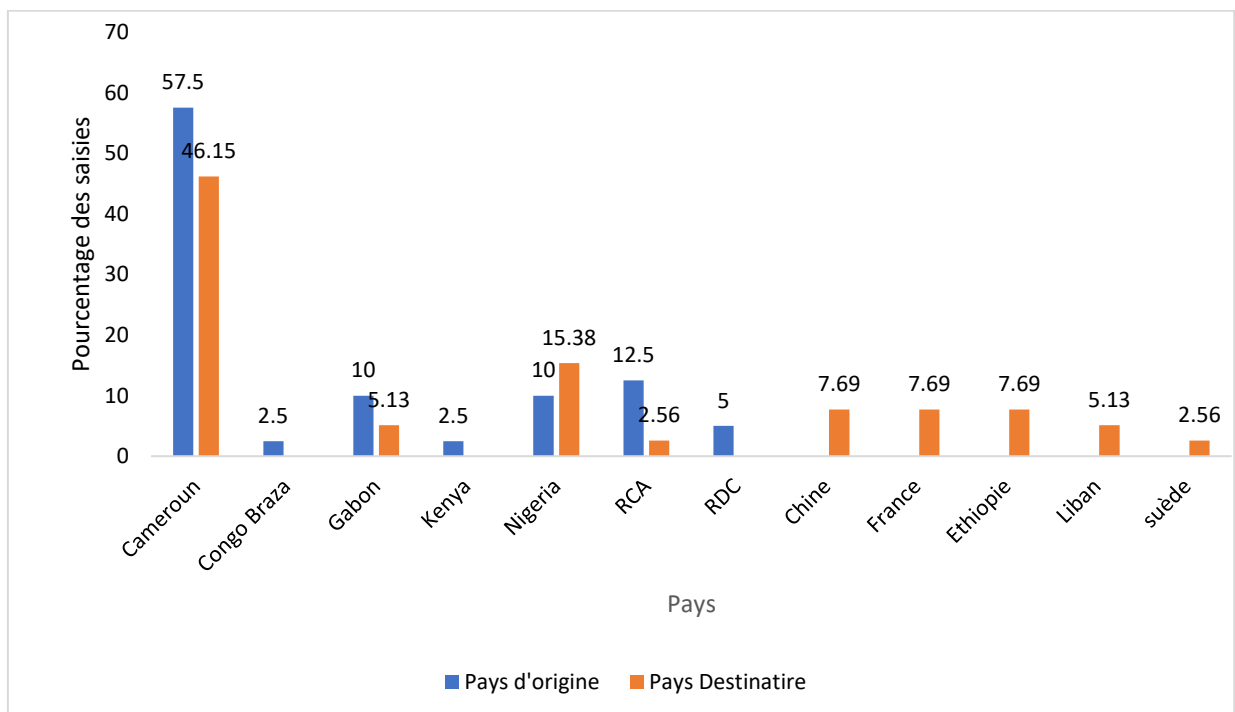


Figure 4.3: Pourcentages des produits saisis en fonction de leur provenance.

Il ressort de la figure 4.3 que, le Cameroun est le pays d'où proviennent plusieurs espèces saisis (57,5%), suivi de la RCA (12,5%) et les autres pays viennent avec de faibles

pourcentages des saisies. Il faut aussi signaler que beaucoup d'espèces ont pour destination le Cameroun avec 46,15% des saisies il est suivi par le Nigéria avec 15,38% des saisies. Les autres pays comme la Chine, la France, l'Éthiopie, le Liban et la Suède sont aussi les pays de destination de ces produits de la faune.

#### 4.1.3 Types et quantité de spécimens saisis

D'après les données obtenues, plusieurs spécimens CITES ont été saisis ces cinq dernières années dans les postes de contrôle. Ces spécimens saisis sont évalués soit en Kg, soit en morceau. La figure 4.4 et 4.5 présente les espèces saisis et leurs quantités au niveau des postes de contrôle.

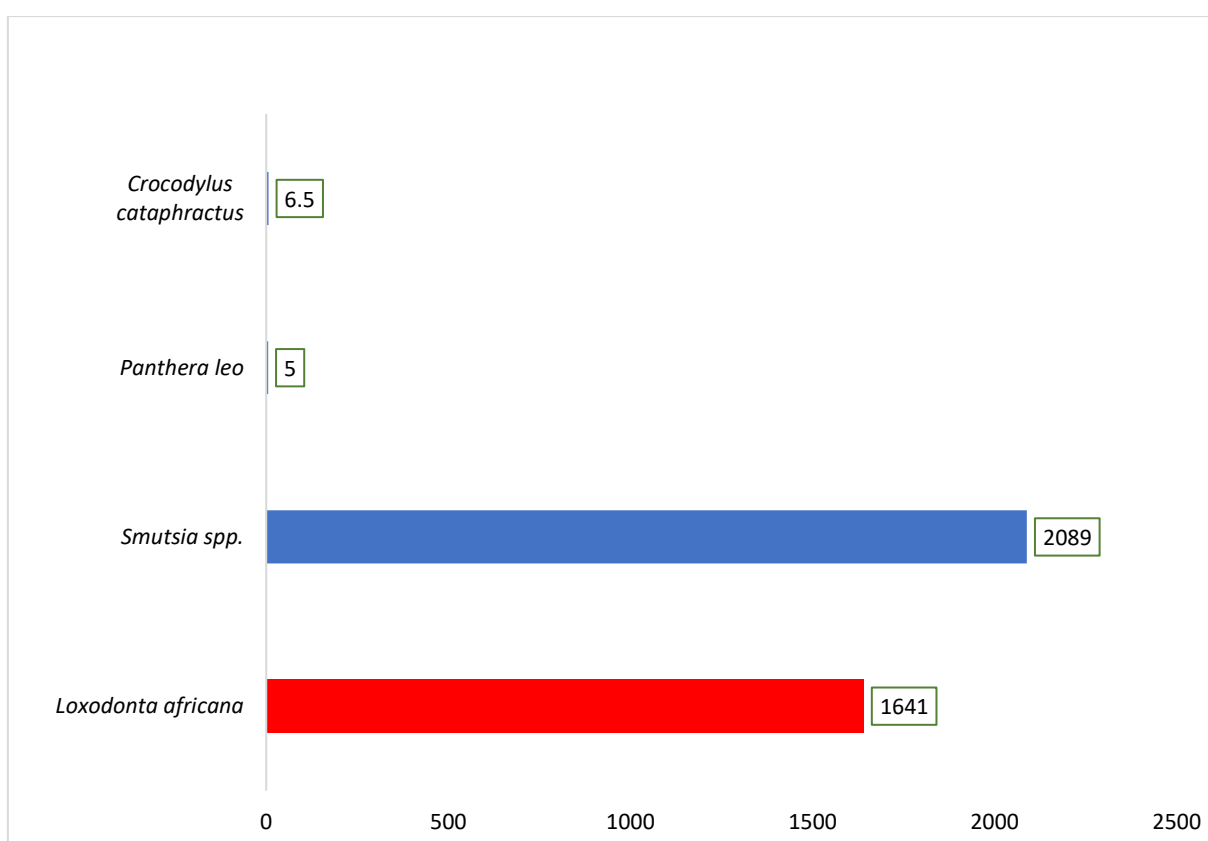


Figure 4.4 : Quantité en Kg des produits saisis dans les postes de contrôle (2018-2022).

Selon la figure 4.4, les espèces les plus saisis sont par ordre d'importance, le pangolin *Smutsia spp* avec 2089 Kg saisis suivie de l'éléphant *Loxodonta africana* avec 1641 kg saisis, ensuite le crocodile *Crocodylus cataphractus* avec 6,5 kg saisi et en fin *Panthera leo* avec 5 kg saisis.

En plus des saisies faites et pesés en kg certaines ont plutôt estimé en pièces ou en morceaux. La figure 4.5 présente la quantité des espèces saisi par pièces.

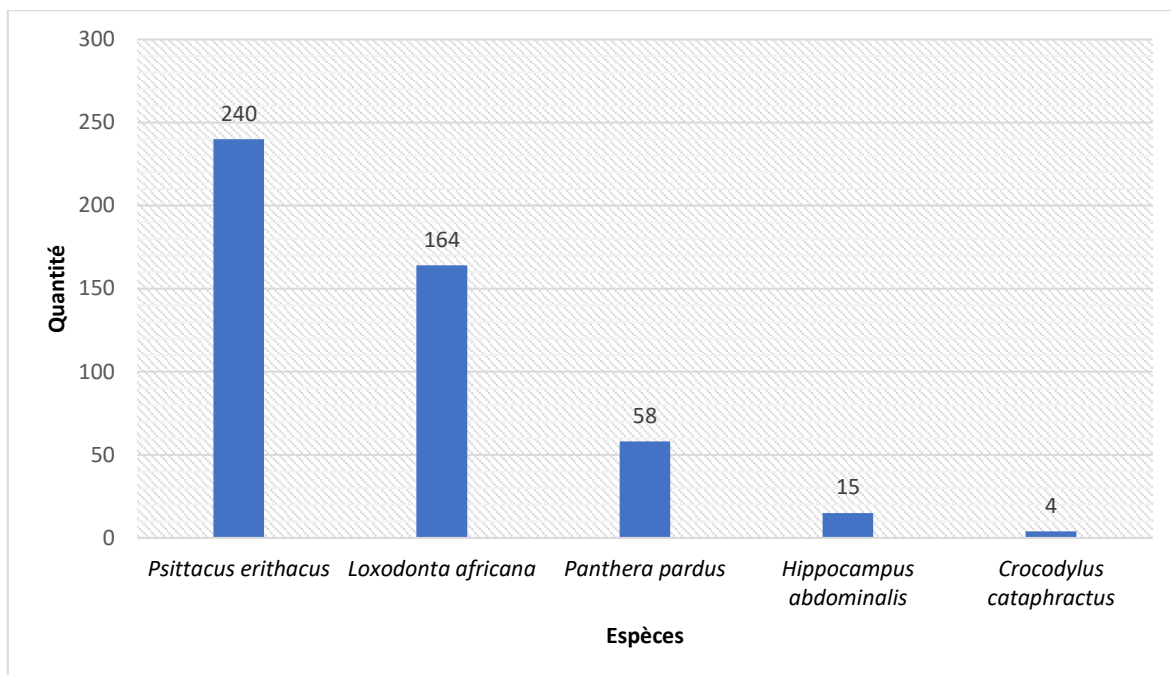


Figure 4.5 : Quantité des produits saisis en pièces (2018-2022).

De la figure 4.5 il ressort que, le *Psittacus erithacus* a été le plus saisi (240 pièces vivantes), suivie de *Loxodonta africana* (164 pièces), ensuite le *Panthera pardus* avec 58 pièces.

#### 4.1.4 Répartition des spécimens saisis en Annexe

Les saisies ont été faites sur des différentes espèces suivant la classification des annexes de la CITES. La figure 4.6 présente les différentes annexes auxquelles appartiennent les spécimens saisis.

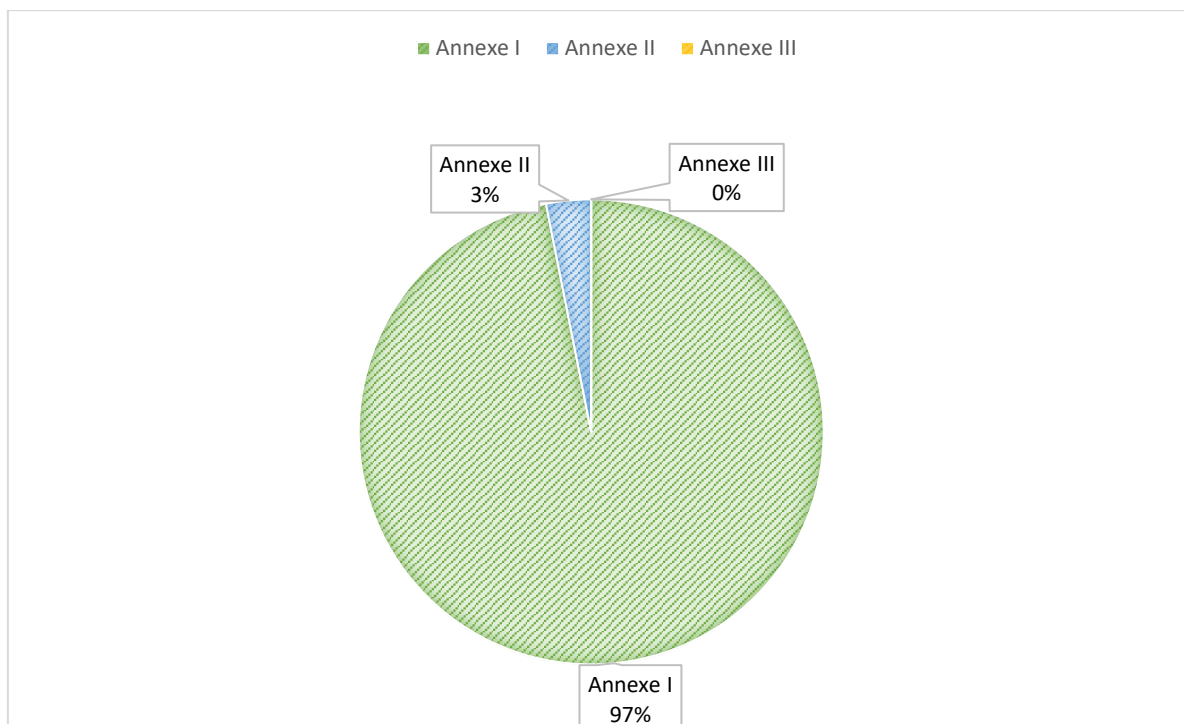


Figure 4.6 : Proportion des espèces saisies en fonction des annexes.

Les espèces saisies ces cinq dernières années appartiennent en grande partie aux espèces de l'annexe I de la CITES suivi des espèces de l'annexe II et pratiquement aucune saisie pour les espèces de l'annexe III.

#### **4.1.5 Statistiques des saisies effectués sur le territoire Camerounais de 2018-2022**

Les données obtenues au niveau des ONG de conservation telle que LAGA, TRAFFIC et WWF nous ont permis de réaliser les statistiques des saisies sur les cinq années au Cameroun. La figure 4.7 nous présente les résultats des saisies.



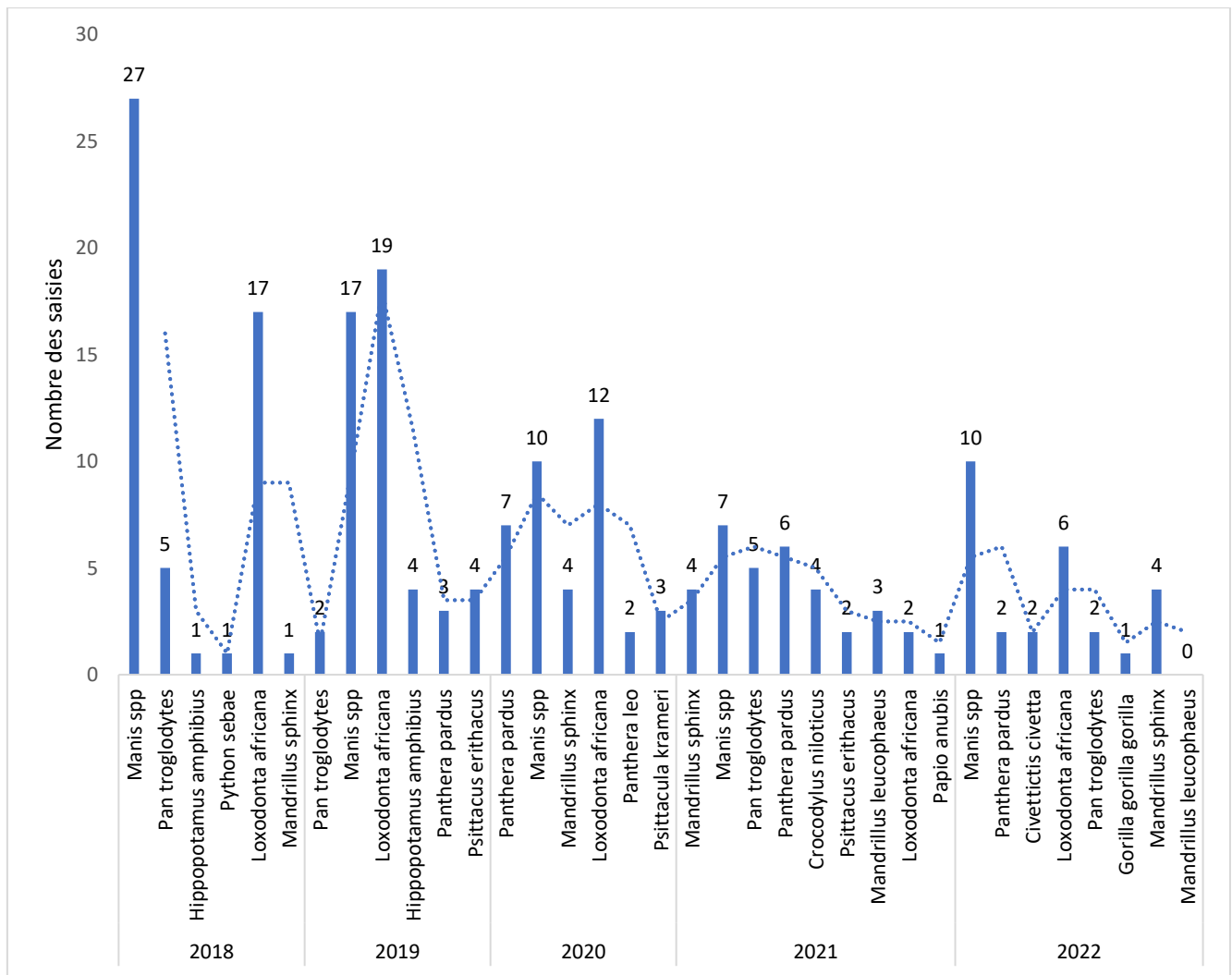


Figure 4.7 : Résultats des saisies faites par LAGA en appuis au MINFOF.

Selon les données obtenues auprès des ONG de conservation au Cameroun (WWF, LAGA et TRAFFIC), nous constatons que en 2018 *Smutsia spp* est le spécimen le plus saisi (27 saisies) suivie de *Loxodonta africana* (17 saisies) effectuées et *Pan troglodytes* (5 saisies) observé les autres espèces ont une faible proportion de saisie. En 2019 *Loxodonta africana* arrive en tête avec 19 spécimens saisis suivi du *Smutsia spp* avec 17 spécimens saisis et les autres spécimens oscillent entre 1 à 4 spécimens saisis. En 2020 s'est toujours *Loxodonta africana* qui vient en tête avec 12 spécimens saisis et le *Smutsia spp* avec 10 spécimens saisis. En 2021 nous observons une stabilité entre les espèces saisies donc la plus grande saisie se situe à 7 spécimens. En fin, en 2022 nous observons une légère augmentation des saisies du *Smutsia spp* et du *Loxodontata africana* avec respectivement 10 et 6 spécimens saisis.

#### 4.1.6 Evolution des saisies des pangolins (*Smutsia spp*) et les éléphants (*Loxodonta africana*) au Cameroun

La base des données des saisies des cinq dernières années fournies par WWF est représenté par la figure 4.8.

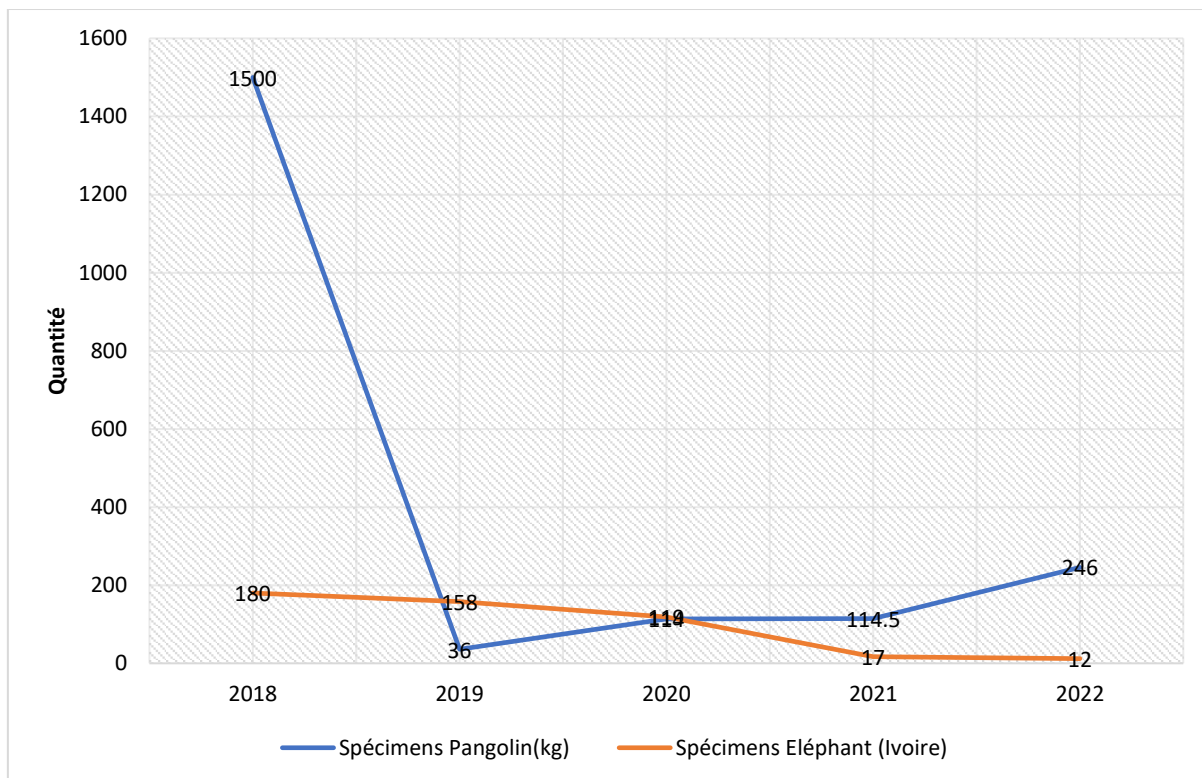


Figure 4.8 : Evolution des saisies des spécimens de pangolin et d'éléphant (source base de données WWF 2018-2022).

Il ressort de la figure 4.8 que, les saisies des spécimens (écailles) des pangolins ont diminué au fil des temps. En 2018, 1500 kg ont été saisis tandis qu'en 2019 la quantité d'écailles saisies a baissé à 36 kg. Mais ces saisies ont connu une augmentation en 2020, 2021 et 2022 avec respectivement 114 kg, 114,5 kg et 246 kg de saisies. Le résultat encourageant de 2019 pourrait s'expliquer par le fait que c'est en cette période que tous les pangolins du Cameroun sont monté en Classe A et en Annexe I CITES après la 17<sup>ème</sup> conférence des parties à la CITES tenue en Afrique du Sud. L'augmentation des infractions de 2020 à 2022 pourrait être due au changement des techniques de dissimulation des produits par les trafiquants et la montée des prix des produits des pangolins sur le marché asiatique.

Pour ce qui est des éléphants, il ressort qu'en cinq années, 486 ivoires ont été saisis au niveau des postes de contrôle ou sur renseignement ce qui équivaut à 243 éléphants

abattus. On observe que de 2018 à 2020 les saisies des ivoires sont plus ou moins stable mais on observe une diminution des saisies de 2020 à 2022 suivant la courbe.

Le tableau 2 présente les données sur les saisies des parties des éléphants obtenues dans la base des données de WWF.

**Tableau 4.2 : Parties d'éléphants saisies les cinq dernières années**

<b>Eléments</b>						
<b>saisies</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Total</b>
Ivoires	180	158	119	17	12	486
Dents	0	0	0	0	1	1
Pieds	3	0	0	0	0	3
Queues	0	1	0	3	0	4
Carcasses	5	0	1	0	0	6

*Source : Base de données (WWF, 2018-2022).*

Le tableau 2 montre à suffisance que la partie la plus recherchées sur l'éléphant sont les ivoires.

#### **4.1.7 Niveau de satisfaction de l'organe de gestion CITES par rapport aux saisies effectuées par les agents**

L'organe de gestion CITES camerounaise représenté par le MINFOF est l'utilisateur des agents des eaux et Forêts sur le terrain. Il est important d'apprécier leur satisfaction par rapport au travail effectué par les agents sur le terrain. La figure 4.9 présente le niveau de satisfaction de l'organe de gestion CITES par rapport aux saisies effectuées par les agents des eaux et forêts.

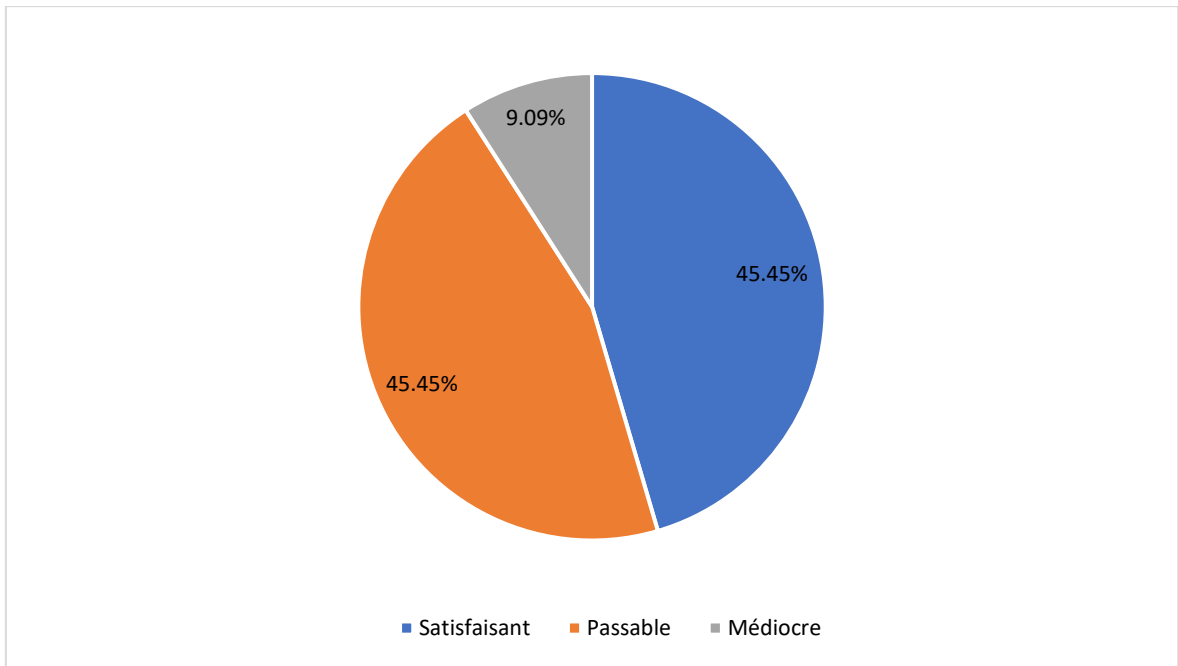


Figure 4.9: Satisfaction de l'organe de gestion par rapport aux saisies effectuées par les agents.

Des personnes enquêtées au Ministère des forêts et de la Faune, il ressort de la figure 4.9 que, 45,45% de personnes enquêtées pensent que les résultats des saisies sont satisfaisants, 9,09% pensent que les résultats sont médiocres dans l'ensemble.

#### **4.1.8 Perception de l'évolution du commerce international de la Faune sauvage au Cameroun**

La perception de l'organe de gestion sur l'évolution du commerce international de faune au Cameroun est analysée dans la figure 4.10.

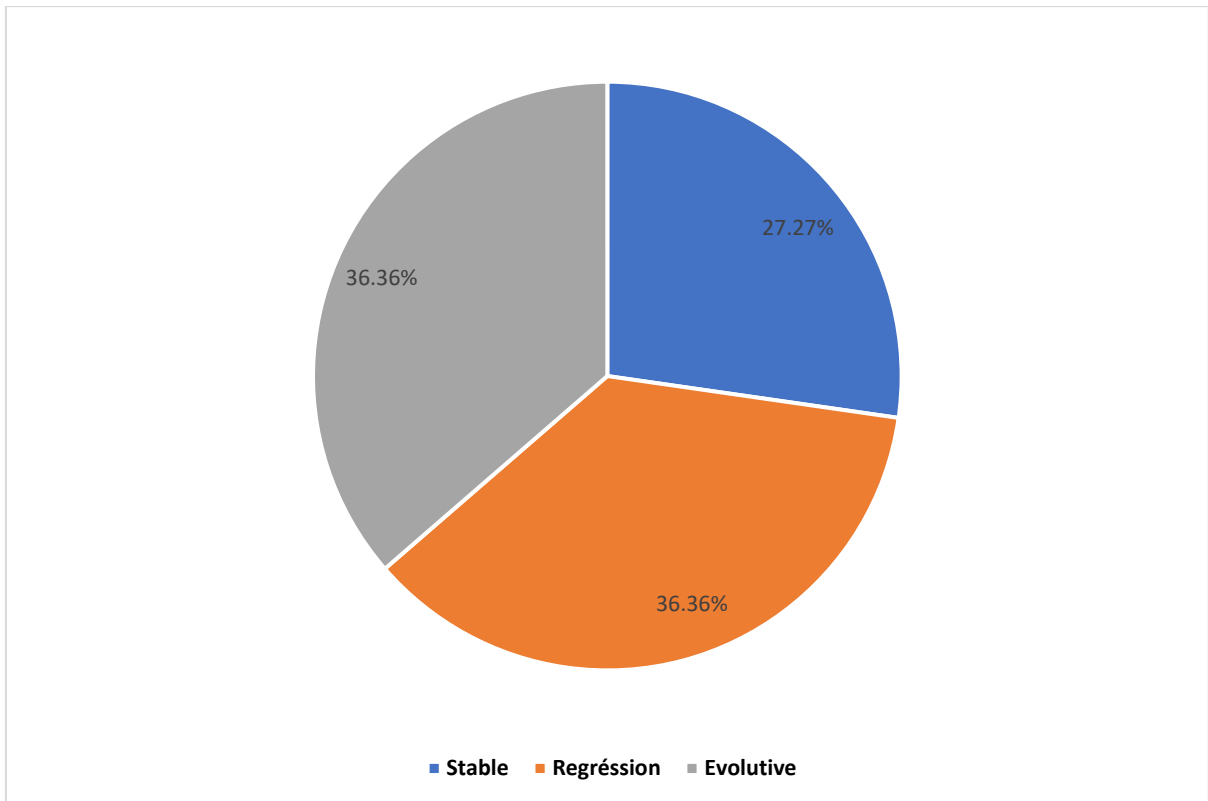


Figure 4.10: Evolution du commerce international de la faune au Cameroun.

D'après les enquêtes menées auprès du MINFOF il ressort que 36,36% des personnes pensent que le commerce international de la faune sauvage est en régression au Cameroun. Alors que 36,36% pensent que le commerce est en évolution. Par contre 27,27% ont affirmé que le commerce international de la faune sauvage est resté stable depuis un moment.

## 4. 2 Evaluation du niveau de connaissance des agents sur la CITES et l'identification des espèces CITES

### 4.2.1 Connaissance de la CITES

La connaissance des documents CITES et la capacité pour les agents à identifier les espèces est un grand atout pour le contrôle au niveau des postes de contrôle. Cependant il est intéressant d'évalué le niveau de connaissance des différents agents commis au contrôle aux ports et aux aéroports représentant la porte de sortie et d'entrée au Cameroun. La figures 4.11 présente l'évaluation du niveau de connaissance des agents par rapport à la CITES.

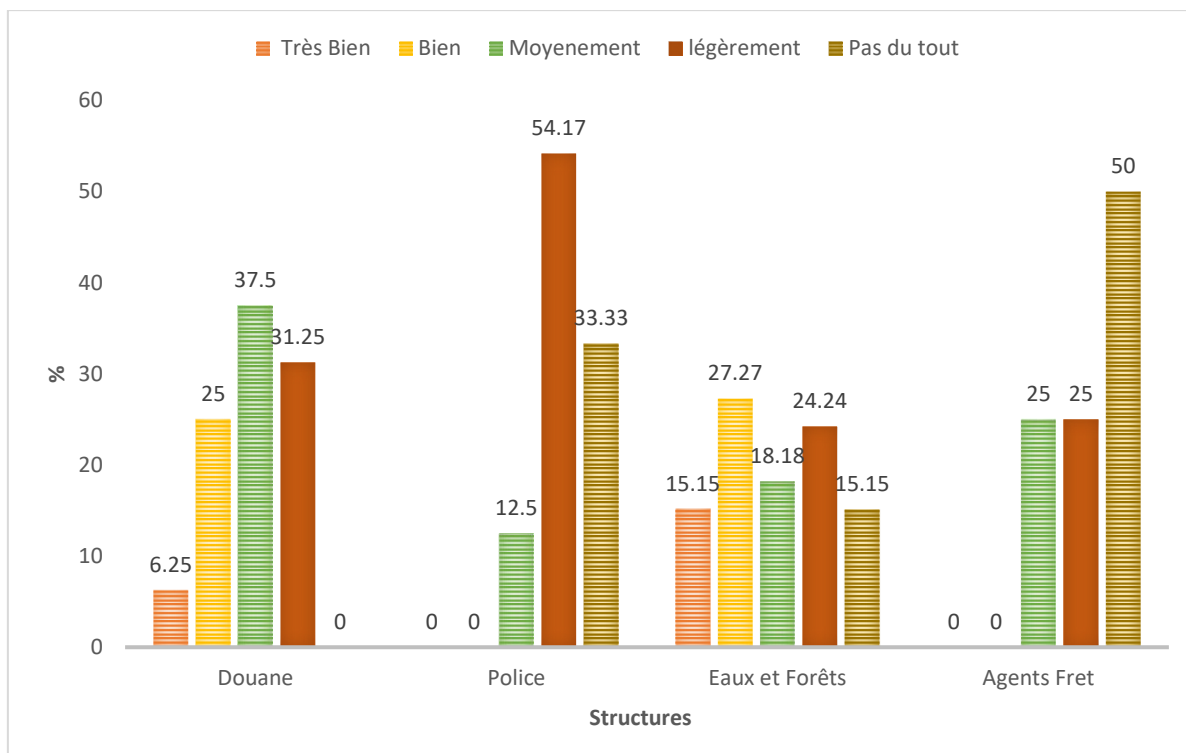


Figure 4.11 : Connaissance de la CITES par les agents de contrôle au niveau des aéroports et ports.

De la figure 4.11 il ressort que, le niveau de connaissance de la CITES varie d'une structure à une autre et d'un agent à un autre. En ce qui concerne les Douanes 37.5% des douaniers interrogés ont une connaissance moyenne de la CITES alors que 31.25% disent connaître légèrement cette convention. Quant aux policiers interrogés, il ressort que 54.17% ont une légère connaissance de la CITES et 33.33% ont déclaré ne pas connaître la CITES. Contrairement aux autres corps les Eaux et Forêts ont une connaissance plus ou moins équilibrée de la CITES car 15.15% ont une très bonne connaissance de la CITES, 27.27% connaissent bien la convention, cependant il faut dire aussi qu'il existe ceux qui ne connaissent pas cette convention (15.15%). Pour les Agents au fret, 50% d'agents n'ont aucune connaissance de la CITES.

#### 4.2.2 Connaissance des espèces réglementées par la CITES

Nous avons également évalué la connaissance des agents sur les espèces réglementées par la CITES. La figure 4.12 présente les avis des agents sur leur niveau de connaissance des espèces réglementées par la CITES

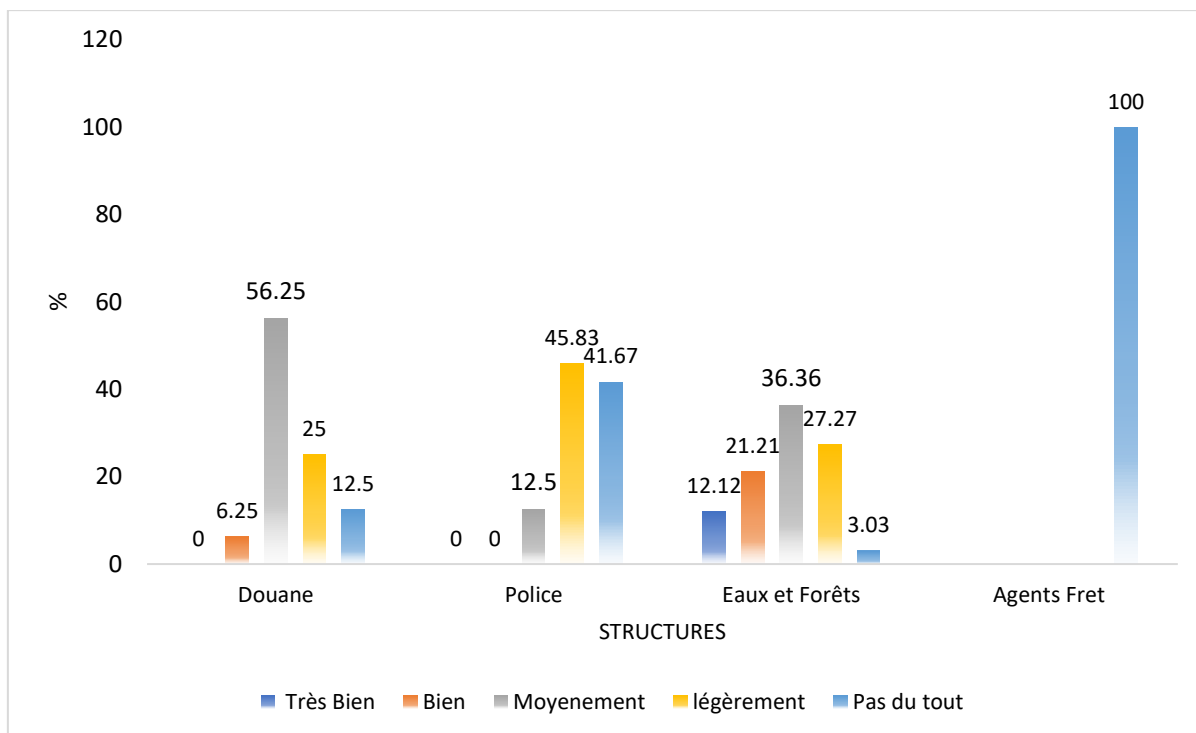


Figure 4.12 : Connaissance des espèces règlementées par la CITES.

Il ressort de la figure 4.12 que la majorité des agents de la Douane connaissent légèrement (56.25%) les espèces règlementées par la CITES au Cameroun. Pour la police, les agents maîtrisent très peu ou pas les espèces CITES au Cameroun. Des policiers interrogés 45.83% connaissent légèrement ces espèces alors que 41.67% n'ont aucune connaissance des espèces règlementées par la CITES. Chez les Eaux et Forêts, l'on peut constater que 36.36% d'agents ont une connaissance moyenne des espèces et 21.21% ont une bonne connaissance des espèces CITES du Cameroun. Par contre les agents du fret interrogés disent ne pas connaître ces espèces (100%).

#### 4.2.2 Mode d'acquisition de connaissance sur la CITES par les agents

Il a été demandé aux agents (Police, Eaux et Forêts et la Douane) comment ils ont acquis les connaissances sur la CITES. La figure 4.13 ressort les avis des agents concernant leurs modes d'acquisition de connaissance sur la CITES.

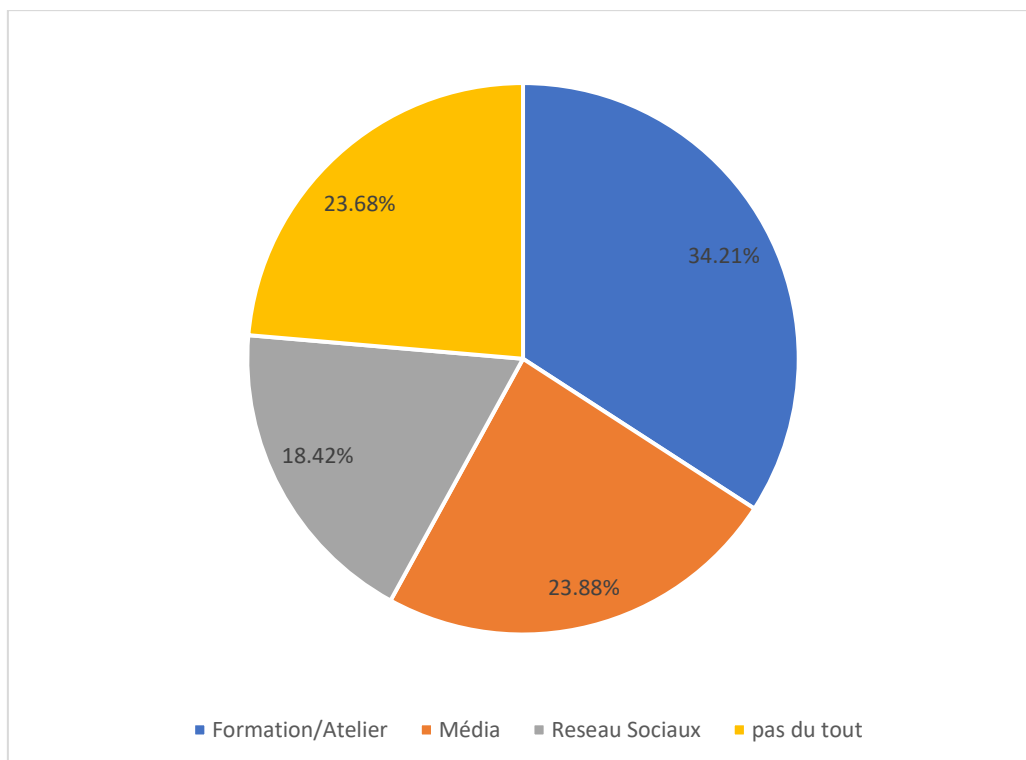


Figure 4.13 : Mode d'acquisition de connaissance de la CITES.

Il ressort de la figure 4.14 que, 34,21% des agents ont suivi soit une formation ou un atelier sur la CITES, 23,88% ont entendu parler de la CITES dans les médias, 18,42% grâce aux réseaux sociaux et à travers les collègues et en fin 23, 68% n'ont jamais suivi ou entendus parlés de la CITES.

#### **4.2.3 Connaissance des documents requis pour le commerce international des spécimens CITES**

Les enquêtes ont révélé le niveau de connaissances des agents sur les documents requis pour le commerce international de la faune sauvage dans les postes de contrôle. Les réponses des agents sont reportés dans la figure 4.15.



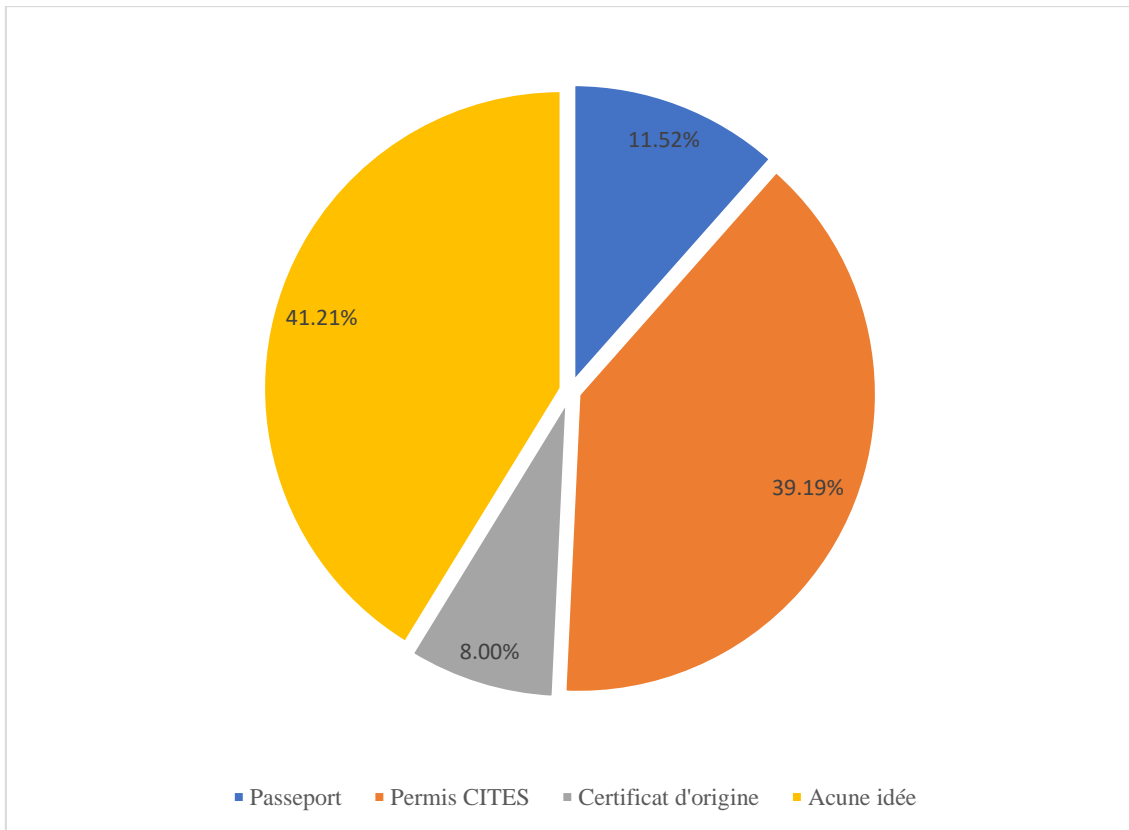


Figure 4.14: Avis des agents sur les documents consultés par les agents.

Il ressort de la figure 4.15 qu'une grande partie des agents soit 41,21% ne connaissent pas les documents qu'un agent doit demander à un passager au niveau du contrôle de la faune. Ce grand pourcentage a été observé chez les policiers cela peut se justifier par le fait que la police s'intéresse peu au contrôle de la faune et le manque de formation de ces derniers dans le domaine. Cependant 39,19% d'agents disent qu'ils demandent soit le permis d'exportation/importation CITES chez les passagers. 8% des agents demandent le certificat d'origine de l'espèce. Cependant, 11,52 % des agents pensent qu'il faut demander le Passeport aux passagers.

#### 4.2.3 Formation des agents sur la CITES

La formation des agents est un facteur clé pour la bonne maîtrise des procédures de la CITES. La figure 4.16 présente les avis sur la question de formation des agents.

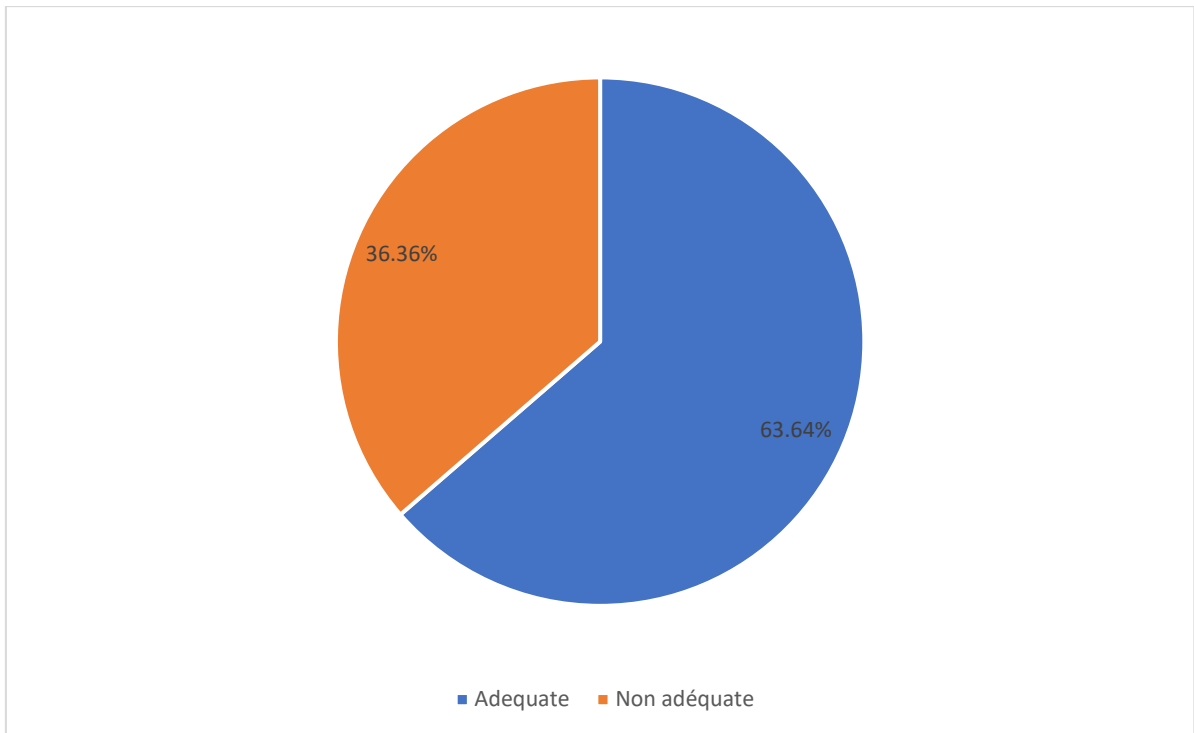


Figure 15: Formation des agents.

Selon les enquêtes menées auprès de l'organe de gestion, il ressort que 63,64% des personnes enquêtées sur la question affirment que les agents reçoivent une formation adéquate sur la CITES et 36,36% pensent que les agents ne reçoivent pas une formation adéquate ou n'assistent pas aux ateliers sur la CITES. Néanmoins il faut noter que les agents pensent que ces formations ou atelier de formation sur la CITES sont peu fréquent ce qui ne les permet pas de bien maîtriser les procédures de la CITES et les documents liés au commerce international de la faune sauvage.

#### 4.2.6 Utilisation du guide d'identification CITES par les agents

Le guide d'identification des espèces de la faune inscrites aux annexes de la CITES existe au Cameroun. Ce guide a été élaboré par l'autorité scientifique CITES et permet aux agents de faire une identification rapide lorsqu'ils sont devant un spécimen. Il ressort des enquêtes que, 54,55% des personnes enquêtées connaissent l'existence du guide d'identification des espèces CITES. Cependant, 45,45% ne connaissent pas l'existence de ce guide. Il faut signaler que parmi les agents qui connaissent l'existence de ce guide ne disposent pas de ce guide. Cela peut être dû au manque de sensibilisation des agents sur ce guide d'identification des espèces CITES ou l'insuffisance des formations ou ateliers sur le sujet.

### 4.3 Evaluation de la logistique disponible et l'efficacité du dispositif au niveau des postes de contrôle

#### 4.3.1 Evaluation de la logistique disponible dans les postes de contrôle

Le matériel déclaré existant dans les différents postes sont les suivant :

- Le scanner, au niveau des aéroport essentiellement utilisé par la Douane et les agents de sécurité des aéroports ;
- Appareil photo, certains agents des Eaux et Forêts ont déclarés qu'il dispose d'appareil photo dans leurs postes pour les prises d'image des saisies ;
- Téléphone androïde pour la communication rapide sur les saisies ;

En ce qui concerne les ressources humaines les effectifs par poste sont répertoriés au tableau 4.3.

**Tableau 4.3: Ressource humaine au niveau des structure enquêtées dans les postes de contrôle**

<b>Structure</b>	<b>Effectif</b>
Poste de contrôle Forestier et Faunique de Garoua aéroport	2
Poste de contrôle Forestier et Faunique port maritime Douala 1	7
Poste de contrôle Forestier et Faunique port maritime Douala 2	6
Poste de contrôle Forestier et Faunique aéroport de Douala	7
Poste de contrôle Forestier et Faunique aéroport de Yaoundé	5
Poste de Douane aéroport de Yaoundé	52
Poste de police d'aéroport de Yaoundé	ND
Poste de police d'aéroport de Garoua	19
Poste de police d'aéroport de Douala	ND

*ND : Non déclaré*

Il ressort du tableau 2 que dans les postes de contrôle, les effectifs varient d'un poste à un autre et d'une structure à une autres. Ainsi, nous pouvons constater qu'à l'aéroport internationale de Garoua il y'a que deux agents des eaux et forêts au poste de contrôle forestier et faunique alors que, dans d'autres poste de contrôle comme le poste de contrôle de l'aéroport de Yaoundé et Douala il y'a en moyenne 5 agents au poste de contrôle des Eaux et Forêts. Par contre au niveau des postes de police et de la Douane nous remarquons un nombre considérable d'agent dans les différents postes de contrôle. Le faible nombre des agents au niveau des poste de contrôle ne permet pas aux agents d'être efficace au contrôle. Les Eaux et Forêts qui sont les techniciens en la matière sont très peu

représentés. Le niveau d'étude des agents enquêtés va du niveau CEP à la licence/Ingénieur.

#### 4.3.2 Dispositifs de contrôle mis en place dans les différents postes de contrôle

Lors de nos enquêtes, nous avons identifié le dispositif de contrôle utilisé par les agents au niveau des postes de contrôle. Les dispositifs mis en place pour traquer les trafiquants sont repris dans la figure 4.16.

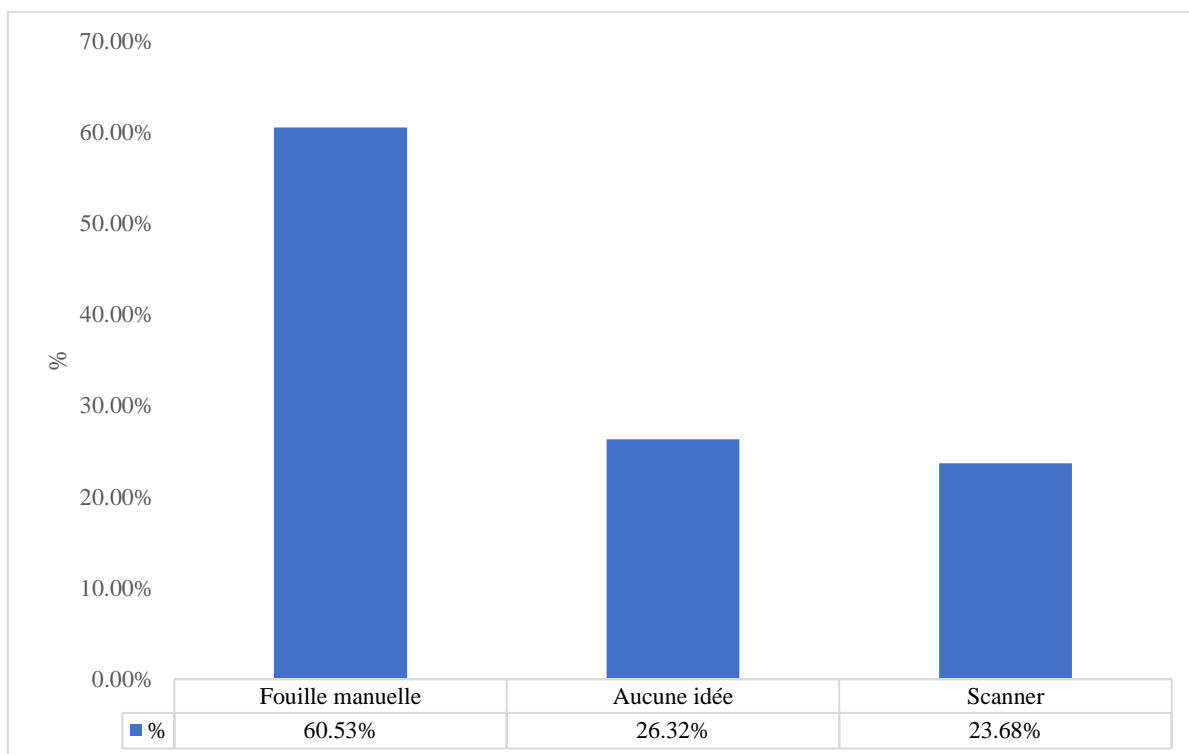


Figure 4.16: Dispositifs de contrôle utilisés par les agents.

De nos enquêtes il ressort que, deux types de dispositifs sont mis en place pour le contrôle au niveau des postes de contrôle aéroportuaire et maritime au Cameroun en ce qui concerne le contrôle de la faune sauvage. Après analyse des réponses des agents enquêtés, il ressort que, 60,53% des agents pratiquent la fouille manuelle au contrôle, 23,68% des agents ont accès au scanner et 26,32% n'ont aucune idée sur le dispositif de contrôle. Il est important de signaler que les agents qui ont accès au scanner sont pour la plupart les douaniers tandis que les Eaux et Forêts font la fouille manuelle ce qui rend le contrôle des produits dissimulés dans les bagages difficile à détecter. C'est pourquoi une bonne collaboration entre les différentes structures devrait être un atout pour la réduction du trafic illégal des espèces CITES.

Quant à l'efficacité des techniques utilisées par les agents pour le contrôle, les avis sont reportés dans la figure 4.17.

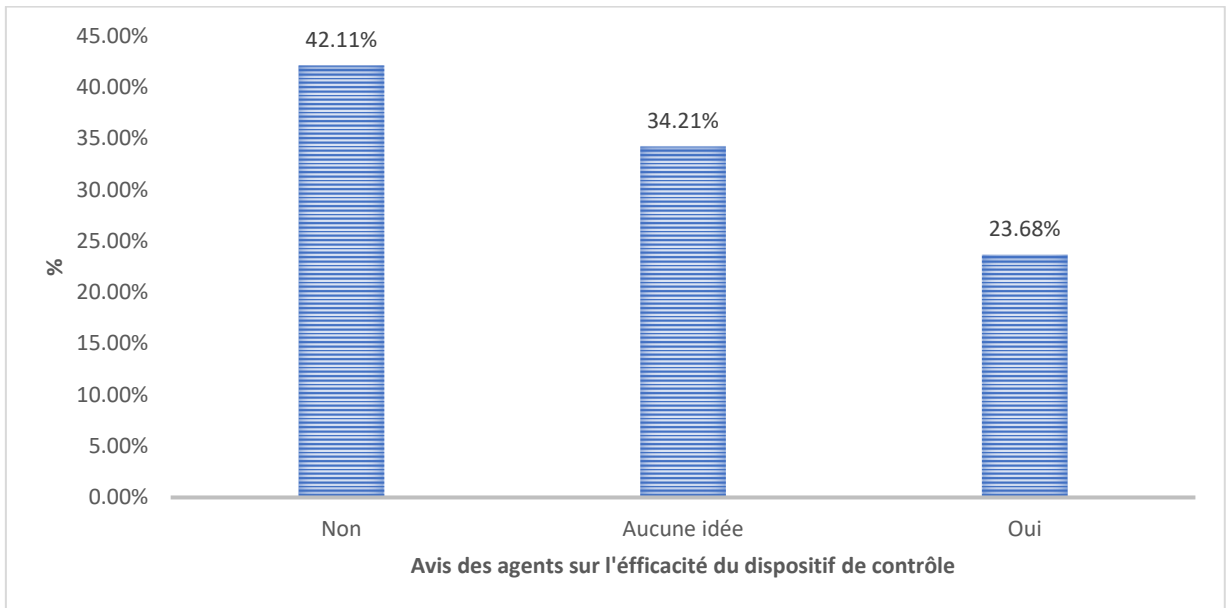


Figure 4.17: Efficacité du dispositif de contrôle.

Il ressort de la figure 4.17 que 42,11% des agents pensent que le dispositif mis en place n'est pas efficace pour pouvoir mettre la main sur les trafiquants de la faune sauvage. Leurs réponses se justifient par le fait que certains postes de contrôle ne disposent pas de matériel pouvant les aider à détecter les produits de contrebande dissimulés dans les affaires des passagers. Par contre, 23,68% pensent que le dispositif est efficace et 34,21% disent n'avoir aucune idée sur l'efficacité du dispositif.

### 4.3.3 Suivi des procédures de contrôle

En ce qui concerne le suivi des procédures de contrôle, les avis des agents ont été recensés dans la figure 4.18.

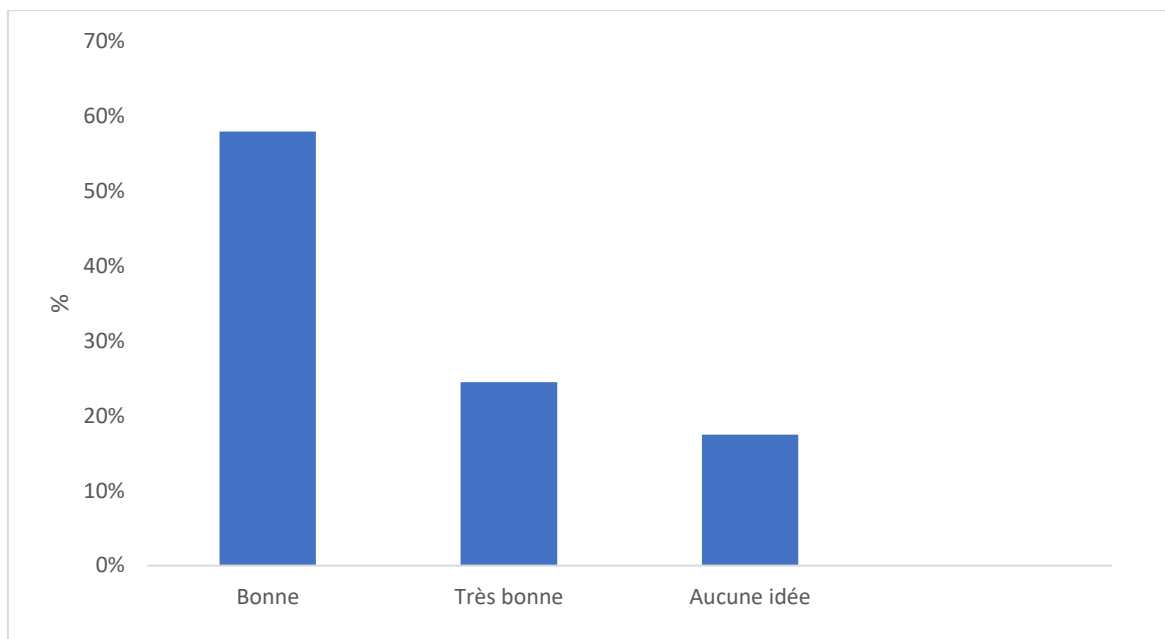


Figure 4.18 : Avis des agents sur le suivi des procédures de contrôle.

Il ressort de la figure 4.18 que, 58% des agents pensent que la procédure de contrôle est bien suivie alors que 24,5 % des agents affirment que les procédures de contrôle ne sont pas bien suivies et 17,5% n'ont aucune idée sur les procédures de contrôle. Si d'aucuns pensent que les procédures sont bien suivies, il faut dire que beaucoup reste à faire et cela se justifie par une collaboration précaire entre les différents corps en charge de contrôle de la Faune et l'insuffisance des capacités techniques et opérationnelles des agents d'application de la loi.

### **4.3.3 Collaboration entre les agents commis au contrôle**

La collaboration entre les structures est très importante pour la réussite du contrôle au poste. Les points de vue des agents par rapport au niveau de collaboration entre les différentes structures est présenté dans la figure 4.19.

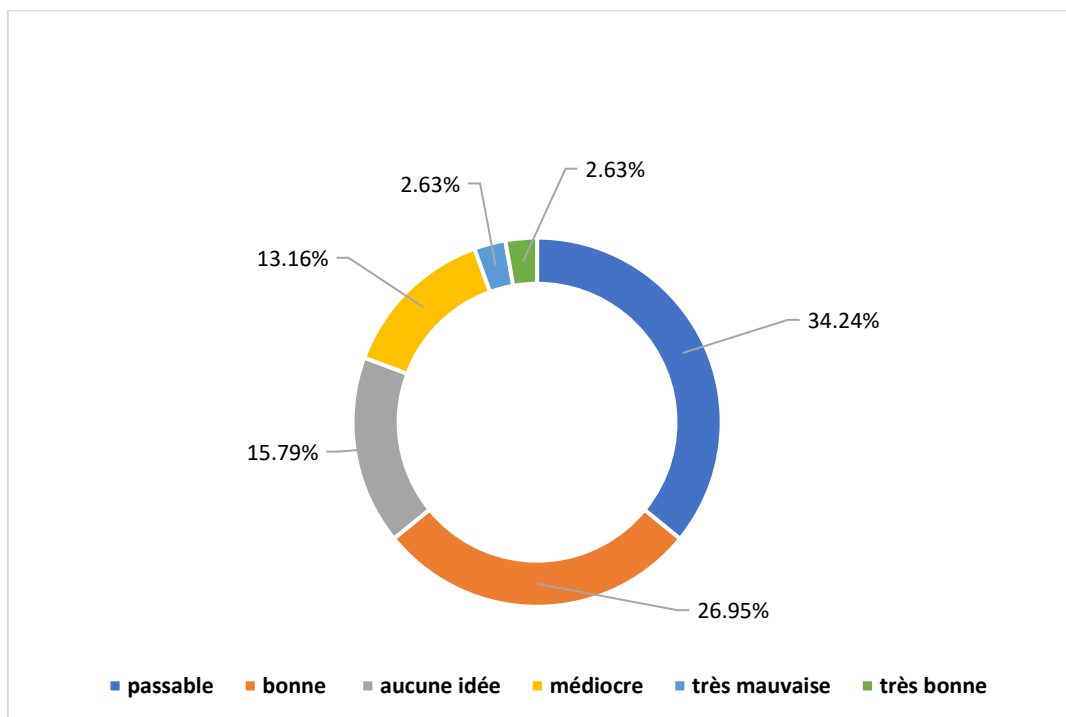


Figure 4.19 : Niveau de collaboration entre les différents commis au contrôle.

Les enquêtes ont montré qu'il existe une collaboration entre les structures qui interviennent sur les plateformes portuaires et aéroportuaires. Selon l'analyse du niveau de collaboration entre les agents, il ressort que, 34,21% des agent enquêtés affirment que le niveau de collaboration entre les structures est passable, 28,95% pensent que la collaboration est bonne et 2,63% seulement déclare que la collaboration entre les structures est très bonne. Malgré cette collaboration dans les postes de contrôles mixte, certaines structures pensent que le trafic des produits illicites aux frontières est leur prérogative et n'appellent pas les structures techniques concernées en cas de saisies des produits fauniques ou des documents CITES. La faible collaboration entre les agents peut être la cause de l'inefficacité du contrôle au niveau des postes de contrôle.

#### 4.3.4 Logistiques nécessaires pour un bon contrôle des produits fauniques au niveau des postes de contrôle

Pour assurer un bon contrôle un certain nombre d'éléments est nécessaire. D'après nos enquêtes auprès des ONG, de l'organe de gestion et les agents (Eaux et Forêts, Police, Douane...), des propositions ont été faites pour l'amélioration du système de contrôle. Il s'agit de mettre à la disposition des agents des :

- Chiens renifleurs ;
- Code barre/Document sécurisé de la CITES ;

- Scanner ;
- Appareil photo ;
- Guide d'identification ;
- Personnel qualifié

#### 4.3.5 Forces, Faiblesses, Opportunités et menaces du système de contrôle

Le tableau 4.4 ressort les Forces, Faiblesses, Opportunités et menaces du système de contrôle au niveau des postes de contrôle.

**Tableau 4.4 : Analyse SWOT du système de contrôle**

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratification de la CITES par le Cameroun</li> <li>- Présence des ONG de Conservation</li> <li>- Présence de plusieurs Aires protégées au Cameroun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée des prix des produits de la faune sur le marché international</li> <li>- Dynamisme des méthodes de dissimulation des produits de contrebande</li> <li>- Braconniers de mieux en mieux équipés</li> <li>- La corruption des agents au niveau des postes de contrôle</li> </ul>
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Législation nationale existante et bien élaborer</li> <li>- Législation Nationale prenant en compte la CITES (Catégorie 1 CITES)</li> <li>- Présence d'une biodiversité élevée</li> <li>- Présence des agents de contrôle</li> <li>- Existence d'une volonté politique pour la conservation de la biodiversité</li> <li>- Implication de plusieurs structure (Police, Eaux et Forêts, Douane,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance de la convention CITES et ses procédures et manque de formation du personnel dans le domaine</li> <li>- Insuffisances de connaissance sur les techniques d'identification de la Faune</li> <li>- Ignorance des procédures CITES</li> <li>- Insuffisance de matériel adéquat pour le contrôle</li> <li>- Manque de collaboration entre les différents services exerçant au</li> </ul>



<p>Gendarmerie...) dans le contrôle de la faune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des scanner au niveau des postes de contrôle des douanes</li> <li>- Niveau général d'étude des agents commis au contrôle acceptable</li> </ul>	<p>niveau des aéroports, ports et poste de contrôle mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de guide d'identification et de matériels de manipulation</li> <li>- Corruption et trafic d'influence</li> <li>- Méconnaissance des documents de commerce international</li> <li>- La non présence des agents du MINFOF au niveau des différents scanner</li> <li>- Au niveau du port le contrôle est plus axé sur les produits végétaux tel que le bois</li> <li>- L'instabilité des agents à leur poste</li> </ul>
--	---

Il ressort du tableau 4.4 que malgré les forces et les opportunités observées dans le système de contrôle de la faune, les menaces et les faiblesses du système sont aussi importantes et inquiétantes. plusieurs problèmes ou faiblesses sont énumérés dans les différents postes de contrôle ce qui ne favorise pas l'efficacité du contrôle. A cela s'ajoute le problème de prestation de serment par les agents des Eaux et Forêts car en matière de prestation de serment, les agents du MINFOF sont appelés à prêter serment à chaque fois qu'ils sont affectés dans une nouvelle juridiction (article 141 al 2 de la loi de 94) et cela fait que, lorsqu'il y'a constatation d'infractions, seuls les agents assermentés ont le pouvoir de constater une infraction faunique au regard de l'article 12 de la loi 94, ce qui tend à limiter le champ d'action des agents de l'administration de la faune, dans la mesure où nous savons que dans certaines localités il n'y a pas d'agents assermentés ou alors pas en nombre suffisant de manière à se déployer partout à la fois. En matière de répression, il y a des zones d'ombre au niveau des dispositions répressives à savoir les articles 155 et 158 en répression des infractions prévues aux articles 78, 98 et 101 de la loi faunique. De même, les peines prévues pour les infractions relatives aux espèces intégralement protégées sont faibles. En matière de transaction, la loi faunique réserve au seul Ministre et ses représentant Régionaux le pouvoir de transiger dans la limite des taux prévus par la réglementation ( art 77 du décret de 1995), or dans beaucoup de cas, des contrevenants sont interpellés dans des localités très éloignées des structures régional du MINFOF et

lesdits agents ne sont pas toujours suffisamment équipés en matériels et véhicules, toutes choses qui rendent difficile l'observation stricte de cette prescription.

## CHAPITRE 5 : DISCUSSION

### 5.1 Discussion

Après l'étude menée sur l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle des documents CITES et des saisies au niveau des postes de contrôle aéroportuaires et portuaires du Cameroun, plusieurs contraintes ont été relevées sur l'efficacité du système de contrôle. Malgré les saisies faites en direction d'autres pays observés dans les aéroports, il est important de signaler que beaucoup restent à faire car les agents commis au contrôle ne disposent pas des moyens efficaces pour accroître le nombre des saisies. Les problèmes identifiés pendant la présente étude sont :

- Faible connaissance des procédures de la CITES par les agents ;
- Méconnaissance des espèces CITES ;
- Collaboration moyenne entre les agents commis au contrôle ;
- Dispositif de contrôle, outils et méthodes de détection de la contrebande le plus souvent limités aux réseaux de renseignements, avec une faible utilisation de scanners, ...
- l'absence de programme de formation adéquat à l'endroit des agents chargés de l'application de la législation forestière, etc. De la même manière, les agents en charge de l'application de la loi ne disposent le plus souvent d'aucun guide d'identification des espèces CITES.

Les mêmes résultats ont été identifiés par (Abbagana, 2019) au Niger. La faible connaissance de la CITES observée plus chez les agents de la police pourrait s'expliquer par le fait que, les policiers ont tendance à penser que, le contrôle de la faune revient uniquement à d'autres administrations comme les eaux et forêts. Il faut aussi signaler que la police reçoit très peu ou pas de formation sur le sujet.

L'identification des espèces de la faune constitue un autre problème des agents commis au contrôle dans les postes aéroportuaire, Maritime et les frontières terrestres. Cette situation a été également mentionnée par (Ononino *et al.*, 2013)

Au vu des données reçues au niveau de la Douane camerounaise et des ONG, nous pouvons dire que ces saisies sont le fait de l'augmentation des prix de certains produits de la faune sur le marché noir ou les marchés asiatiques. Ces résultats corroborent avec les études menées par (Nkoke *et al.* ; 2016). L'exemple du trafic des écailles et d'autres organes de pangolin et les produits d'éléphant sont une bonne illustration du crime faunique.

La multitude des saisies effectuées par la douane se justifie par le fait que les douaniers disposent de leur propre scanner pour détecter les produits de contrebande. Au Cameroun, la Douane fait beaucoup des saisies et elle s'intéresse de plus en plus à la question de la CITES cela se justifie d'ailleurs par le fait que la douane nous a fourni une base de données des saisies des espèces CITES lors de la présente étude. Contrairement à l'étude menée par (Gbomene, 2019) en Côte d'Ivoire, les douanes faisant partie des organes de contrôle ne s'intéressent vraiment pas à la CITES et ne maîtrisent pas assez l'identification des espèces fauniques.

Le nombre élevé des saisies des espèces de l'annexe I de la CITES pourrait s'expliquer par le fait que ces criminels cherchent à maximiser leur profit en dissimulant les produits dans leur bagage afin de faire traverser pour les marchés asiatiques ou européens.

De même, nous observons une diminution des saisies au fil des années lorsqu'on observe l'évolution de la courbe. Cela peut s'expliquer par la prise de conscience du gouvernement face au commerce international croissant et la mise en place d'un système de surveillance au niveau de la sortie et à l'intérieur du pays. Cela peut aussi se justifier par la sensibilisation de la population sur la criminalité faunique et la mise en œuvre de la CITES au Cameroun.

La connaissance vague ou l'ignorance de la CITES par certains agents commis au contrôle pourrait être une source de faiblesse de la mise en œuvre de la CITES. Pour améliorer le niveau de connaissance des agents, les personnes enquêtées pensent que les agents commis au contrôle devraient suivre une formation sur la CITES. (Ononino *et al.*, 2013) pensent également que le renforcement des capacités est un moyen efficace pour la mise en œuvre de la CITES. Le renforcement de la collaboration et l'échanges d'informations entre les services, que ce soit sous une plateforme ou de réseaux pourraient également booster les agents à lutter efficacement contre le commerce illégal. Ces résultats devraient attirer l'attention du gouvernement sur les besoins en formation de ces agents sur l'identification de la faune et surtout les espèces réglementées par la CITES afin d'accroître la surveillance au niveau de la sortie du territoire national.

La disponibilité et l'accès aux outils de contrôle varie d'une structure à une autre. Si la douane et les services aéroportuaires possèdent un scanner pour faire le contrôle, les Eaux et forêts et les autres services quant à eux pratiquent la fouille manuelle. Ceci ne permet

pas d'avoir un dispositif efficace pour assurer le contrôle car, les moyens logistique/matériel ne sont pas adéquat et cela entraîne qu'une grande partie des produits illicites ne soit pas détectée car il n'est pas possible d'inspecter chaque expédition, ainsi que le partage et la collecte de données sur les saisies d'espèces sauvages à différents points de la chaîne commerciale (CITES, 2020).

## **5. 2 Proposition de quelques solutions pour l'amélioration de l'efficacité du système de contrôle**

Les solutions pour l'amélioration du système de contrôle des documents CITES et des saisies au niveau des postes de contrôle dans les aéroports, et ports maritimes ont été proposées par les agents d'une part, par l'organe de gestion et autorité scientifique d'autre part et aussi par les ONG de conservation. Les solutions proposées sont les suivantes :

- Renforcer les capacités de toutes les agences d'exécution de la CITES (Eaux et Forêts, Police, Gendarmerie, Douane et Justice)
- Favoriser une franche collaboration entre les administrations en charge de la mise en œuvre de la CITES ;
- Fournir le matériel de formation nécessaire, le financement pour soutenir les activités, etc.
- Rendre le Comité CITES fonctionnel pour assurer une mise en œuvre efficace de la CITES ;
- Combattre la corruption en mettant en œuvre le système de permis électronique ;
- Mettre en place une brigade canine afin d'optimiser les fouilles ;
- Former le personnel sur les techniques d'identification des espèces CITES ;
- Doter les agents des guides d'identification des espèces CITES ;
- Fournir le matériel, la logistique et financer les activités de la lutte contre le trafic des espèces CITES ;
- Sensibiliser la population sur la CITES ;
- Que le comité interministériel de la CITES fonctionne correctement
- Mettre en place une plateforme d'échange d'information sur la CITES entre tous les Sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de la CITES ;
- Collaboration et communication entre l'organe de gestion et autorités scientifiques.

## CHAPITRE 6 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 6.1 Conclusion

Au terme de la présente étude il ressort que le Cameroun fournit beaucoup d'effort pour lutter contre le trafic illégal de la faune et de la flore sauvage. Ces efforts se traduisent par le nombre des saisies effectuées par les agents dans les postes de contrôle. Les espèces saisies concernent toutes les annexes de la CITES avec un accent sur les espèces de l'annexe 1 qui viennent en tête des saisies. Malgré cette volonté du gouvernement camerounais à lutter contre le trafic illégal des espèces sauvages, beaucoup reste à faire.

Les faiblesses ont été relevées pendant cette étude au niveau des dispositifs de contrôle et la maîtrise des procédures CITES par les agents. Si la douane a accès au scanner pour détecter les produits de contre bande dans les aéroports et ports, les autres structures ne disposent que de leurs mains pour faire des fouilles c'est le cas des agents des Eaux et Forêt qui ne disposent pas de matériel adéquat pour la détection des produits de contre bande.

Par ailleurs, l'inefficacité des agents commis au contrôle dans les aéroports et aux ports provient aussi de l'instabilité des agents de certaines structures tel que les Eaux et Forêts où les affectations sont très récurrentes et ne tiennent pas compte des connaissances en CITES. A cette situation il faut ajouter la méconnaissance de la CITES et l'identification des espèces de la faune par certains agents au poste de contrôle portuaire et aéroportuaire. La majorité des agents de contrôle, notamment les agents de la douane, de la police, de la gendarmerie et les agents fret méconnaissent cette convention et sa procédure de mise en œuvre. Ce qui est fortement préjudiciable aux opérations de contrôle du trafic de la faune et de la flore aux différents postes de contrôle tenues par ces structures. A ces problèmes sus énumérés, la faible collaboration entre les structures en traine une inefficacité au niveau des postes de contrôle.

En définitive, nous pouvons dire que le système de contrôle des documents CITES et des saisies au niveau des postes de contrôle bien qu'efficace au vu des saisies observées mais beaucoup de lacunes se présentent chez les agents de contrôle et au niveau des dispositifs mis en place pour le contrôle.

## 6.2 Recommandations

Pour réduire considérablement ces faiblesses, nous recommandons :

### **Au Gouvernement de :**

- Renforcer la collaboration entre les services de l'Etat, en particulier les douanes, la police et les agents du MINFOF, pour que les autres agents aient aussi accès au scanner aux côtés des douanes tant au niveau de l'Aéroport International que du Port Autonome de Douala ;
- Créer une base de données centrale en ce qui concerne les saisies des espèces CITES pour la mise en disponibilité des données ;
- Renforcer et stabiliser les effectifs du personnel,
- Organiser les formations/séminaires de renforcement des capacités du personnel sur l'identification et à la distinction rapides des principales espèces CITES et trophées les plus fréquents dans le commerce international ;
- Créer une plateforme de communication incluant tous les acteurs afin de créer une atmosphère de collaboration et de coopération pour un meilleur suivi du commerce des espèces sauvages ;
- Sensibiliser les agences de voyages aériennes et portuaires et même les agences de voyage terrestre sur les risques de trafic des espèces sauvages ;
- Concevoir des dépliants ou autres documents contenant les noms et images des espèces protégées à des fins de distribution et d'affichage ;
- Intégrer le cours sur la CITES dans les grandes écoles de formation comme : l'école de Police, de la Douane, l'ENAM et à l'école de la Gendarmerie ;
- Mettre en place une brigade canine pour détecter les produits de contre bande dissimulés dans les bagages des passagers ;
- Encourager la Collaboration et la communication entre l'organe de gestion et autorités scientifiques ;
- Fournir les guides d'identification des espèces CITES aux postes de contrôle frontalier (aéroportuaire, portuaire et terrestre)
- Rendre le Comité CITES fonctionnel pour assurer une mise en œuvre efficace de la CITES ;
- Combattre la corruption en mettant sur pied le système de permis électronique.
- Réviser la législation sur la faune et le statut des agents en charge de leur application ;

- Renforcer la collaboration entre les Etats et harmoniser les législations de la sous-région Afrique centrale ;

**Aux ONG de Conservation :**

- Appuyer le gouvernement dans la lutte contre le trafic illégal des espèces de faune et de la flore sauvage ;
- Fournir le matériel de formation nécessaire aux agents commis au contrôle,
- Financer les activités ou des projets de conservation et de lutte contre la criminalité faunique ;
- Appuyer l'autorité scientifique à l'élaboration, multiplication et distribution du guide d'identification des espèces faunique dans les différents postes frontaliers ;
- Parrainer des opportunités de formation dans des institutions professionnelles telles que l'Ecole de Faune de Garoua et la « Southern Africa Wildlife College ».



## BIBLIOGRAPHIE

- Ajonina, G et al., (2013).** *Rapport national du Cameroun. In Dodman T. and Diaguna, C.H. African waterbird census/les dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique 1999, 2000 et 2001. Wetlands International Global Series No 16 Wageningen.*
- Anon, (2002).** *Illegal Trade in Ivory and Other Elephant Specimens. Summary report on the Elephant Trade Information System (ETIS).* CoP12 Doc. 34.1. Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. Twelfth meeting of the Conference of the Parties Santiago (Chile), 3-15 November 2002. 72 pages.
- Bernard, T., (2016).** La lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. *Criminologie*, 49(2), 71–93. <https://doi.org/10.7202/1038417ar>
- BUCREP (Bureau Central de Recensement et d'Etude de la population au Cameroun), (2005).** Rapport de recensement de la population ; <http://www.bucrep.cm>.
- CITES (Convention sur le Commerce International de la Faune et de la Flore Menacée d'Extinction), (2020).** *Analyse des rapports annuels CITES sur le commerce illégal : les données sur les saisies de 2016 à 2020.* [www.cites.org](http://www.cites.org).
- Mahonghol, D., Ringuet, S., Ondoua, A. G., et Chen, H. K. (2016).** *Manuel de formation en législation forestière et contrôle : vers une lutte concertée contre l'exploitation forestière illégale – Formation des Formateurs.* Edition TRAFFIC, Yaoundé Cameroun – Cambridge, Royaume Uni.
- Djarmaila, G., (2006).** Cameroun : Ressources forestières et fauniques - les contrôles s'harmonisent ; *Cameroun tribune*. 2 p
- Dowsett-Lemaire, F., et Dowsett, R. J., 1999.** *Etudes ornithologiques et mammologiques dans les parcs nationaux de la Bénoué et du Faro.* Rapport de Tauraco a.s.b.l. pour WWF- Cameroun. 20p
- Edderai D. et Dame M., (2006).** A census of the commercial bushmeat market in Yaoundé, Cameroon, *Oryx*, 40(4), 472–475. <https://doi:10.1017/S003060530600125>
- Gbomene L.L., (2019) :** Etude diagnostique et perspectives d'amélioration du système de Contrôle des espèces protégées par la CITES dans les ports et

aéroports de Côte d'Ivoire, Mémoire de master Université d'Andalousie.  
62p

- Haken, J., (2011).** *Transnational Crime in the Developing World*. Washington DC : Global Financial Integrity. [http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/transcrime/gfi\\_transnational\\_crime\\_web.pdf](http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/transcrime/gfi_transnational_crime_web.pdf)
- ICCN (Institut Congolaise de Conservation de la Nature), (2016).** Rapport sur l'état de conservation des biens de la RDC inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril exercice 2015,
- IFAW (International Fund for Animal Welfare), (2006).** L'IFAW se propose de financer le retour des gorilles au Cameroun. Communiqué de presse, 25 octobre, le Cap, Afrique du Sud, Fonds international pour le bien-être des animaux. Disponible sur [www.ifaw.org/ifaw\\_canada\\_french/media\\_center/presse\\_releases/09\\_05\\_2006\\_441115.php](http://www.ifaw.org/ifaw_canada_french/media_center/presse_releases/09_05_2006_441115.php)
- IUCN (Union Internationale pour la conservation de la nature), (2008).** Les aires protégées dans le bassin du Congo, [Présentation aires protégées - Partenariat pour les forêts du bassin du Congo \(pfbc-cbfp.org\)](http://www.pfbc-cbfp.org)
- Koulibaly, N., (2019).** *Elaboration d'une stratégie de renforcement des capacités d'intervention des acteurs de la CITES en Guinée*, Mémoire Master CITES Université d'Andalousie. 83 p.
- Mahamat H., 2009.** Rapport annuel du bureau national RAPAC sur l'état et la gestion des aires protégées Cameroun, 20p.
- MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune), (2005).** *Stratégie nationale des contrôles forestiers et fauniques au Cameroun* ; MINFOF Yaoundé. 40P
- Moudingo, J. H., (2007).** Article sur la situation des forêts au Cameroun. *Cameroon Wildlife Conservation Society (WCS)*. 24 p. Récupérée de [Article Sur La Situation Des Forêts Au Cameroun \(studylibfr.com\)](http://www.studylibfr.com)
- Ngeh C.P., Shabani A. N., Mabita M. C., et Djamba K.E., (2018).** *La répression des crimes fauniques en RDC : comment améliorer les poursuites judiciaires ?* Edition TRAFFIC. Yaoundé, Cameroun et Cambridge, Royaume Uni 44 p.
- Nguiffo S. et Talla M., (2010).** La législation relative à la faune sauvage au Cameroun : entre usages locaux et perception légale ; *Unisylva* 236, Vol 61, 2010. 5p. Récupérée de [https://www.fao.org/3/i1758f05.pdf \(fao.org\)](https://www.fao.org/3/i1758f05.pdf)

- Nkoke, S.C. Nya, F.A. et Ononino A.B., (2016).** *Guide : la mise en application de la loi faunique, Cameroun ; les compétences, attributions, missions et responsabilités des différents corps.* TRAFFIC. Yaoundé, Cameroun. 65 p.
- Ononino, B., Ngandjui, G. et Fossung, E.E., (2013).** *Mise en Œuvre de la CITES par les Pays de l'Espace COMIFAC : Evaluation Préliminaire des Besoins.* Secretariat of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES), Geneva, Switzerland. 91 pp. ISBN 978-1-85850-370-7
- Président de la République, (2014).** Décret Présidentiel No 2014/ 413 du 22 Octobre 2014 portant création, organisation et fonctionnement des Cellules Aéroportuaires Anti-Trafics (CAAT) au sein des Aéroports Internationaux du Cameroun. Extrait de [Décret N°2014/413 du 22 octobre 2014 portant création, organisation et fonctionnement des cellules aéroportuaires anti-trafics \(CAAT\) au sein des aéroports internationaux du Cameroun. \(prc.cm\)](#)
- RC (République du Cameroun), (2012).** Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité - Version II 2012 – MINEPDED
- Rhode et Muller, (2005).** Menace à la biodiversité. Extrait à partir de [www.mnr.gov.on.ca/.../STEL02\\_176635.html](http://www.mnr.gov.on.ca/.../STEL02_176635.html) . Consulté le 24 avril 2022.
- Saley. M. M, (2019).** *Etude des stratégies de mise en œuvre effective de la CITES dans le biome saharien du Niger : cas de la réserve de biosphère de Gadabedji,* Mémoire de master Université d'Andalousie. **64P**
- Tieguhong, J. C. et Lagarde Betti2, J., (2008).** Forest and Protected area management in Cameroon. *IITO Tropical Forest Update 18/1*
- Tsagué, L., (1991).** Etude écologique du Cobe de Buffon au Parc National de la Bénoué. Thèse 3<sup>e</sup> cycle. Université de Yaoundé, 144p
- UICN (Union Internationale pour la conservation de la nature), (2010).** Conservation de la biodiversité pour le bien-être de la population locale, Rapport annuel.32P. [cameroun@iucn.org](mailto:cameroun@iucn.org)
- UICN Comité français, (2022).** Trafic des espèces sauvages et criminalité organisée. Les recommandations du Comité français de l'UICN. Paris, France.
- UNODC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), (2008).** Enquêtes criminelles - Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale, Nations Unies, New-York, 7P.

**USAID (U.S. Agency for International Development), (2008).** *Manuel de procédures du contrôle forestier*, [Microsoft Word - Couverture Manuel.doc \(cites.org\)](#)

**Vivien, J., 1991** - Faune du Cameroun. Guide des mammifères et poissons. Les Presses de L'imprimerie Saint-Paul, Mvolyé, Ydé. , 271p.

**WWF (World Wildlife Funds), (2012).** *Lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages : consultation avec les gouvernements.* Repéré à [http://awsassets.panda.org/downloads/wwffightingillicitwildlifetrafficking\\_french\\_lr.pdf](http://awsassets.panda.org/downloads/wwffightingillicitwildlifetrafficking_french_lr.pdf)

**WWF et TRAFFIC, (2015).** *Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages menacées.* [WWF France\\_rapport lutte\\_contre criminalité\\_espèces\\_sauvages\\_menacees.pdf](#)

**Yeater, M., (2001).** *Enforcement and the CITES National Legislation Project*". Atelier international des experts sur la mise en application des contrôles du commerce de la faune dans l'Union européenne, 5-6 novembre 2001, Frankfurt, Allemagne. <http://www.traffic.org/proceedings.pdf>

## **TEXTES DE LOIS ET CONVENTIONS**

- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), [Texte de la Convention \(cites.org\)](#)
- Loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- DECRET No 95/466/PM DU 20 JUILLET 1995 fixant les modalités d'application du Régime de la faune.
- Arrêté n° 0648/ MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes A, B et C
- loi N ° 2005-007 du 27 Juillet 2005 portant Code de procédure pénale Camerounais

## ANNEXES

**THEME :**

**EVALUATION DE L'EFFICACITE DE CONTROLE DES DOCUMENTS CITES ET DES SAISIES AU NIVEAU DES POSTES DE CONTROLE FORESTIER ET FAUNIQUE FRONTALIER DU CAMEROUN : Cas des aéroports internationaux et des ports maritimes**

*Annexe A : Questionnaire 1 : A l'attention des Agents de contrôle (Eaux et Forêts, Douane, Police et Gendarmerie) travaillant au niveau des postes de contrôle (aéroportuaires, port et poste de contrôle terrestre)*

- 1- Site  
.....
- 2- Responsabilité de la personne enquêtée .....
- 3- Domaine : ..... Contact .....
- 4- Combien de temps travaillez-vous dans ce poste de contrôle ?.....
- 5- Nombre de personnes travaillant dans le poste .....
- 6- Avez-vous déjà entendu parler de la CITES (Convention internationale sur le commerce de la faune et de la flore menacées d'extinction) ? **Jamais**  
**Vaguement**                      **Moyennement**                      **Bien**                      **Très Bien**
- 7- Avez-vous une connaissance sur les espèces protégées par la CITES ? **Pas du tout, Vaguement, Moyennement, Bien, Très Bien.**
- 8- Avez-vous déjà participé ou saisi des produits fauniques en direction ou en provenance d'un autre pays ?    **Oui**                      **Non**
- 9-            Quelles espèces avez-vous saisie .....

Espèces	Année	Quantité	Provenance

- 10- Qu'avez-vous fait .....
- 11- Ces espèces étaient -elles des espèces CITES.....  
Si oui lesquelles ?.....
- 12- Quels documents avez-vous l'habitude de demander en cas d'interpellation d'un trafiquant ?.....
- 13- Quels est le dispositif de control mis en place pour le contrôle ?  
**Fouille simple ; Scanner ; chien renifleur ; Autres.....**
- 14- Pensez-vous que la technique utilisée est efficace pour détecter les objets de contrebande ? **Oui Non**
- Si non quelles sont vos propositions pour l'amélioration de ces techniques ?.....
- 15- Combien de temps met un contrôle ? **2 min, 4min, 10min ou plus**
- 16- Le contrôle est-il total ou partiel ? .....
- 17- Existe-t-il des dispositifs de contrôle des produits CITES ? **Oui Non**  
Si oui lesquels ?.....  
Sont-ils de bonne qualité ou approprié ?.....  
Si non comment vous faites ?.....
- 18- Quels sont les acteurs impliqués dans le contrôle de la faune sauvage ? **Eaux et Forêts ; Police ; Douane ; Gendarmerie ; agent de sécurité de l'Aéroport Autres.....**
- 19- Quel est le niveau de collaboration avec les autres services de contrôle ? **Très bonne, Bonne, Passable, Médiocre, Mauvaise**
- 20- En tant qu'acteur de la mise en application de la loi, avez-vous déjà participé à l'interpellation d'un délinquant faunique ? .....
- 21- Selon vous quels sont les principaux problèmes liés à la mise œuvre de la CITES dans votre unité ? **Méconnaissance de la CITES ; Manque de formation des agents sur la CITES ; Corruption ; outil de contrôle non adéquat Autres.....**
- 22- Quel (s) est/sont le/les autorité(s) chargé (es) de l'application de la CITES aux frontières ?.....
- 23- Quels sont les documents (permis, certificats, etc.) requis pour l'exportation, la réexportation, l'importation, le transit et le transbordement des espèces énumérées dans les annexes de la CITES ?.....

24- Comment vous vérifiez-vous la validité/l'authenticité des documents CITES délivrés par l'autorité de gestion CITES de votre pays ?.....

**Merci pour vos réponses**

**ANNEXE B : GUIDE D'ENTRETIEN À L'ENDROIT DE L'ORGANE DE GESTION**

- 1- Responsabilité de la personne enquêtée .....
- 2- Domaine .....
- 3- Contact .....
- 4- Comment percevez-vous l'évolution du commerce international de la faune sauvage au Cameroun ? *Evulsive, Stable, En régression, Autre*.....
- 5- Quels sont vos appréciations par rapport aux résultats des saisies effectués par les agents des Eaux et Forêts dans les postes de contrôle frontalier ? *Très satisfaisant ; Satisfaisant ; Passable ; Médiocre ; Autre*.....
- 6- Quelles sont les problèmes que rencontrent les agents au niveau des postes de contrôle ?.....
- 7- Comment vous résolvez les problèmes rencontrés par les agents sur le terrain ?.....
- 8- Quelles sont les principales causes des saisies ? .....
- 7- Les agents ont-ils le matériel ou la logistique suffisant pour pouvoir exercer leur fonction ?.....**
- 9- Les agents ont-ils reçu une formation adéquate pour mener à bien le contrôle ?.....
- 10- Quels sont les dispositifs de contrôle mis à la disposition des agents de contrôle pour un bon résultat ? Citer.....
- 11- Pensez-vous que le dispositif de surveillance dans les aéroports et les ports sont efficaces pour assurer le contrôle ? .....
- 12- Que proposez-vous pour l'amélioration du système de contrôle du commerce de la faune sauvage ?.....
- 13- Quels sont les pays habituellement impliqués dans le commerce illégal d'espèces protégées détecté par les agents chargés de l'application de la loi faunique ?.....



13. Quels aspects d'après-vous devraient être pris en considération afin d'améliorer l'application et le respect de la convention CITES : ?.....
- 14- D'après-vous, quels mécanismes devraient être mis en place pour améliorer la mise en œuvre de la CITES : .....
- 14- Y a-t-il un programme de formation pour les agents chargés de l'application de la législation forestière ? Oui.....Non.....
- Ces programmes de formation sont-ils utiles ?.....
- Si Oui, pourquoi ?.....
- 15- Existe-t-il un guide d'identification des espèces de différentes annexes de la CITES disponible pour les agents d'application de la législation forestière ? OUI.....NON.....
- 16- Ces agents sont-ils formés sur l'utilisation de ce guide ?.....
- 17- De Quels outils auriez-vous besoin pour améliorer la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages dans les postes de contrôle ?.....
- 18- Quels sont les besoins supplémentaires pour permettre d'améliorer la mise en œuvre de la Convention CITES : .....

**Merci pour vos réponses**

**ANNEXE C : GUIDE D'ENTRETIEN À L'ENDROIT DES ONG (TRAFFIC, LAGA, INTERPOL, ONUDC)**

- 1- Date.....
- 2- Structure.....
- 3- Responsabilité de la personne enquêtée .....
- 4- Quelle est votre point de vue par rapport au système de contrôle faunique au niveau des aéroports, ports et poste de contrôle terrestre au Cameroun ?

**Bonne Assez bonne Mauvaise**

Si mauvaise pourquoi ?.....

- 5- Selon vous pensez-vous que les agents maîtrisent les procédures CITES dans les différents postes ? **Non Oui**

- 6- Avez-vous les données sur les saisies sur la faune au Cameroun durant ces 05 dernière années ? **Non Oui**

- 7- Si oui quel sont les espèces saisies et leurs origines ces 05 dernière années ?

Espèce	Origine	Année de saisie	Annexe CITES

- 8- Avez-vous les données sur les saisies faites à l'international en provenance du Cameroun ? **Non Oui**

Si oui quel sont les espèces saisies et leurs origines ces 05 dernière années ?

Espèce	Origine	Année de saisie	Annexe CITES

- 9- Quelles sont vos appuis au MINFOF pour rendre le contrôle des espèces plus efficace ?.....
- 10- Quelles propositions pouvez-vous faire pour l'amélioration du contrôle des du trafic des espèces CITES aux postes de contrôle au niveau des postes de contrôle ?.....
- 11- En tant que ONG de conservation quelle appui faites-vous à l'endroit des Ecogarde pour renforcer leur capacité en matière de contrôle faunique ?.....

**Merci pour vos réponses**

